

Conseil municipal

Séance ordinaire du 9 juillet 2018

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, tenue le 9 juillet 2018, à 19 h 30, dans la salle du conseil municipal de l'hôtel de Ville, à laquelle sont présents mesdames les conseillères Claire Charbonneau, Maryline Charbonneau, Christiane Marcoux et Patricia Poissant, ainsi que messieurs les conseillers François Auger, Yvan Berthelot, Justin Bessette, Michel Gendron et Marco Savard, siégeant sous la présidence de monsieur le maire Alain Laplante, le tout formant quorum selon les dispositions de la Loi sur les cités et villes du Québec, (RLRQ c.C-19).

Madame la conseillère Mélanie Dufresne est absente.

Messieurs les conseillers Jean Fontaine et Ian Langlois sont absents.

Monsieur Stéphane Beaudin, directeur général adjoint, est présent.

Monsieur François Lapointe, greffier, est présent.

— — — —

Monsieur le maire constate le quorum et procède à l'ouverture de la séance.

La séance débute à 19 h 38.

ORDRE DU JOUR

No 2018-07-0465

Adoption de l'ordre du jour

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Yvan Berthelot
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Marco Savard

9 juillet 2018

Que l'ordre du jour de la présente séance ordinaire soit adopté tel que soumis, en y apportant les modifications suivantes :

Retrait des points suivants :

- 15.1.4 DDM-2018-4279 Marc Huneault – Immeuble situé au 382 15^e Avenue;
- 15.2.8 PIA-2018-4285 Gestion JP Lalonde inc. – Immeuble situé aux 891-893 rue Saint-Jacques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- - - -

**RETOUR SUR LA PÉRIODE DE QUESTIONS
DE LA DERNIÈRE SÉANCE**

Monsieur le maire répond à certaines questions laissées sans réponse lors des dernières séances. Il apporte également certains compléments d'informations aux propos qui y ont été émis.

- - - -

PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément à l'article 322 de la Loi sur les cités et villes du Québec, une période de questions est tenue.

- - - -

**COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU
CONSEIL MUNICIPAL AU PUBLIC**

À tour de rôle, les membres du conseil municipal prennent la parole pour transmettre des informations diverses aux citoyens.

- - - -

PROCÈS-VERBAUX

9 juillet 2018

No 2018-07-0466

Adoption du procès-verbal de la séance du 26 juin 2018

Chaque membre du conseil municipal ayant reçu copie du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 26 juin 2018, au moins vingt-quatre (24) heures avant cette séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes du Québec*.

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Marco Savard
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Christiane Marcoux

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 26 juin 2018 soit adopté tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- - - -

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE, GREFFE,
AFFAIRES JURIDIQUES**

No 2018-07-0467

Mandat à une firme d'avocats – Défense des intérêts de la Ville dans les dossiers du Tribunal administratif du Québec

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu est mise-en-cause dans deux litiges opposant la Régie des alcools, des courses et des jeux aux « Bar Commission des Liqueurs » et « Bar le Beethoven » de Saint-Jean-sur-Richelieu devant le Tribunal administratif du Québec dans les dossiers SAE-M-184960-1105 et SAE-M-184958-1105;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu a reçu un avis du Tribunal administratif du Québec que l'audition de ces litiges se tiendra le 21 août 2018;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Yvan Berthelot
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller François Auger

D'accorder un mandat à la firme d'avocats Bélanger Sauvé avocats, pour représenter les intérêts de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu devant le Tribunal administratif du Québec dans les litiges opposant la Régie des alcools, des courses et des jeux aux « Bar Commission des Liqueurs » et « Bar le Beethoven » de Saint-Jean-sur-Richelieu dans les dossiers SAE-M-184960-1105 et SAE-M-184958-1105.

D'autoriser l'avocate-conseil à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu tout document nécessaire à la défense des intérêts de la Ville.

9 juillet 2018

D'autoriser l'avocate-conseil à mandater tout professionnel nécessaire à la défense des intérêts de la Ville.

D'autoriser la trésorière à acquitter les sommes requises à cette fin, frais, indemnité, honoraires professionnels et autres si requis, à même les disponibilités du poste comptable concerné par cette dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

-- -- -- --

No 2018-07-0468

Projet pilote de vente de produits maraîchers au terminus d'autobus situé au 700 rue Boucher

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite soutenir l'achat local et mettre en valeur l'agriculture locale;

CONSIDÉRANT que Terre-Mère est une entreprise agricole exerçant sur le territoire de Saint-Jean-sur-Richelieu;

CONSIDÉRANT que cette entreprise agricole est intéressée à participer au projet-pilote de vente de produits maraîchers sur le site du terminus d'autobus;

CONSIDÉRANT que cette nouvelle offre permettra aux usagers du terminus d'autobus de découvrir un producteur agricole de Saint-Jean-sur-Richelieu;

CONSIDÉRANT que l'entreprise devra payer 20 \$ par semaine pour l'utilisation d'un espace adjacent aux aires d'embarquement des autobus le jeudi entre 15 h 30 et 17 h 30, ou le vendredi en cas de pluie;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller François Auger
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Patricia Poissant

D'autoriser la tenue d'un projet-pilote de vente de produits maraîchers sur le site du terminus d'autobus situé au 700 rue Boucher le jeudi entre 15h30 et 17h30, ou le vendredi en cas de pluie et ce, pour la période du 5 juillet au 18 octobre 2018.

Que le greffier ou la greffière adjointe, ainsi que l'avocate-conseil soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, tout document nécessaire à l'exécution de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

-- -- -- --

9 juillet 2018

No 2018-07-0469

Signature d'un bail pour la location du lot 4 270 896 du cadastre du Québec à des fins de stationnement sur la rue Champlain

CONSIDÉRANT que le bail pour la location du lot 4 270 896 du cadastre du Québec situé sur la rue Champlain et faisant partie du stationnement municipal P-4 est échu depuis le 30 juin 2017;

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite renouveler le bail pour la location dudit lot à des fins de stationnement public;

PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Patricia Poissant
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Yvan Berthelot

D'autoriser la signature d'un bail pour le renouvellement de la location du lot 4 270 896 du cadastre du Québec, d'une superficie de 986,9 m², situé sur la rue Champlain et faisant partie du stationnement municipal P-4, pour une durée de deux (2) ans débutant le 1er juillet 2017 et prenant fin le 30 juin 2019, avec un renouvellement automatique de deux (2) ans, à moins que le locateur ne transmette un avis à la Ville au moins 6 mois avant l'échéance du terme.

De payer au locateur un loyer annuel de 10 500 \$, taxes applicables en sus, ainsi qu'une somme additionnelle de 1 100 \$ par année en compensation des taxes municipales.

Que le greffier ou la greffière-adjointe ainsi que l'avocate-conseil de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu soit autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tout document nécessaire à l'exécution de la présente.

D'autoriser la trésorière à acquitter les sommes requises à cette fin à même les disponibilités du poste comptable concerné par cette dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

— — — —

No 2018-07-0470

Tour guidé pour les nouveaux militaires et les familles de militaires

CONSIDÉRANT que le Centre des ressources pour les familles militaires (CRFM) souhaite offrir un tour guidé le samedi 25 août 2018 pour les nouvelles familles militaires;

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite participer à l'accueil des familles militaires qui ont choisi Saint-Jean-sur-Richelieu comme milieu de vie pour leur famille;

9 juillet 2018

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite rejoindre les familles militaires afin de favoriser leur intégration dans la communauté johannaise;

CONSIDÉRANT que cette activité s'inscrit dans l'accueil des nouveaux arrivants et dans les actions du comité de liaison militaire.

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller François Auger
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Claire Charbonneau

D'autoriser la dépense couvrant les frais pour la location d'un autobus pour un montant de 500 \$ (plus taxes) visant à offrir une visite guidée aux nouveaux militaires et à leur famille.

D'autoriser la trésorière à acquitter les sommes requises à cette fin à même les disponibilités du poste comptable concerné par cette dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

— — — —

No 2018-07-0471

Participation d'un membre du conseil municipal au congrès de la Fédération québécoise des municipalités – 2018

CONSIDÉRANT que du 20 au 22 septembre 2018 se tiendra à Montréal le congrès de la Fédération québécoise des municipalités;

CONSIDÉRANT qu'il est opportun de déléguer des représentants du conseil municipal à ce congrès;

PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Christiane Marcoux
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Patricia Poissant

Que soit autorisée la participation de monsieur le conseiller Justin Bessette au congrès annuel de la Fédération québécoise des municipalités qui se tiendra à Montréal du 20 au 22 septembre 2018.

Qu'aux fins de la présente résolution, la trésorière soit autorisée à défrayer les frais d'inscription et dépenses afférentes à ce congrès à même les disponibilités du poste comptable concerné par cette dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

— — — —

No 2018-07-0472

Appui à la création de l'Écosystème de la Sécurité et de l'Innovation (ÉSI)

9 juillet 2018

CONSIDÉRANT le passé militaire de la Ville et les infrastructures militaires importantes en place dont le retour de la formation universitaire au Collège Militaire Royal de Saint-Jean;

CONSIDÉRANT que la Ville a un bassin important d'entreprises spécialisées dans le domaine de la sécurité et de la défense;

CONSIDÉRANT que l'innovation et la recherche et le développement (R & D) dans le secteur de la défense et de la sécurité soutiennent le développement de nombreuses applications civiles et le transfert d'expertise;

CONSIDÉRANT que le secteur de la sécurité et de la défense offre des opportunités d'innovation et de développement économique importantes;

CONSIDÉRANT que la création de l'Écosystème de la Sécurité et de l'Innovation (ÉSI) a pour objectif de favoriser l'implantation d'un écosystème d'innovation dans les secteurs d'activités de la défense et de la sécurité où la collaboration, la formation, l'expérimentation et le capital humain seront mis à contribution afin de soutenir le développement de la communauté;

CONSIDÉRANT que l'ÉSI vise à soutenir et stimuler l'innovation, la créativité et l'entrepreneuriat;

CONSIDÉRANT que l'ÉSI permettra d'attirer et de faciliter l'implantation de nouvelles entreprises et de soutenir la création d'emploi à valeur ajoutée;

CONSIDÉRANT que l'ÉSI permettra d'attirer des travailleurs dans la région du Haut-Richelieu, surtout dans un contexte de pénurie de main d'œuvre qui augmentera au fil des ans;

CONSIDÉRANT que le l'ÉSI permettra d'assurer la cohésion entre le milieu de l'éducation, de la formation et les entreprises afin de permettre le développement de la main-d'œuvre et des compétences;

CONSIDÉRANT que le l'ÉSI permettra de contribuer au rayonnement de Saint-Jean-sur-Richelieu et de développer une reconnaissance nationale et internationale;

CONSIDÉRANT que le l'ÉSI est un vecteur de transformation socio-économique en profondeur de la grande communauté johannaise;

CONSIDÉRANT que le l'ÉSI est une démarche qui engage l'ensemble des acteurs (économiques, communautaires, institutionnels, éducationnels et politiques) de la communauté johannaise et de la région;

9 juillet 2018

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Marco Savard
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Claire Charbonneau

D'appuyer la création de l'Écosystème de la Sécurité et de l'Innovation (ÉSI) et que la Ville s'implique à sa mise en place.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- - - -

FINANCES MUNICIPALES

No 2018-07-0473

Ratification des listes des comptes à payer et d'opérations bancaires

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Justin Bessette
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller François Auger

Que soient par la présente ratifiés les paiements énumérés sur les listes suivantes aux montants indiqués, à savoir :

– Liste n° 2018-26 au montant total de : 4 655 542,80 \$

le tout pour un montant total de : 4 655 542,80 \$.

D'accuser réception de la liste des prélèvements bancaires et virements budgétaires exécutés pour le mois de mai 2018 et annexée à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- - - -

No 2018-07-0474

Emprunt au fonds de roulement pour le remplacement d'équipements dans la salle de serveurs police

CONSIDÉRANT qu'il est requis de remplacer certains équipements informatiques dans la salle de serveurs police;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de financer ce projet par le biais du fonds de roulement de la municipalité;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller François Auger
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Christiane Marcoux

9 juillet 2018

Que soit autorisé un emprunt d'au plus 174 318 \$ (taxes incluses) au fonds de roulement de la Ville et ce, pour pourvoir au financement des dépenses inhérentes au remplacement de certains équipements informatiques dans la salle de serveur police.

Que cet emprunt soit remboursable en cinq (5) versements annuels égaux et consécutifs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

— — — —

RESSOURCES HUMAINES

No 2018-07-0475

Modification de l'organigramme du Service de l'urbanisme, de l'environnement et du développement économique

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier l'organigramme du Service de l'urbanisme, de l'environnement et du développement économique afin de regrouper le personnel de soutien sous la responsabilité du directeur adjoint afin de permettre une meilleure coordination des dossiers, faciliter la gestion des vacances et augmenter l'efficacité du service;

CONSIDÉRANT qu'il y a également lieu de créer un nouveau poste régulier de secrétaire;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Yvan Berthelot
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Marco Savard

Que soit adopté l'organigramme du Service de l'urbanisme, environnement et développement économique daté du 7 juin 2018, lequel est connu comme étant l'annexe « I » de la présente résolution et remplace l'organigramme adopté par la résolution no CE-2017-07-0305 lors de la séance du comité exécutif du 12 juillet 2017 et révisé le 26 mars 2018.

Que le conseil municipal prenne acte des modifications suivantes :

- Transfert du poste de secrétaire, qui est actuellement sous l'autorité du directeur du Service, de façon à ce qu'il soit sous l'autorité du directeur adjoint;
- Ajout d'un poste de secrétaire, sous l'autorité du directeur adjoint.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

— — — —

9 juillet 2018

No 2018-07-0476

Affectation temporaire au poste de Chef de division environnement et développement durable au Service de l'urbanisme, de l'environnement et du développement durable

CONSIDÉRANT l'absence, pour une durée non déterminée du titulaire du poste de Chef de division environnement et développement durable au service de l'urbanisme, de l'environnement et du développement durable;

CONSIDÉRANT que madame Caroline Bisson occupe actuellement le poste de conseillère en environnement;

PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Maryline Charbonneau
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Christiane Marcoux

Que soit autorisée l'affectation temporaire de madame Caroline Bisson au poste de Chef de division environnement et développement durable pour une durée indéterminée à temps plein.

Que cette affectation soit rétroactive au 18 juin 2018 et que les conditions de travail de madame Bisson soient celles prévues au Protocole des conditions de travail des employés cadres équité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

— — — —

No 2018-07-0477

Abolition de la division – Conseil communications et création du Service des communications

CONSIDÉRANT que l'instauration d'un guichet unique, les consultations publiques et les nouvelles technologies englobant une multiplication des plateformes tels que la multiplication des réseaux sociaux nous amène à revoir l'organigramme des communications en y modifiant le libellé;

CONSIDÉRANT qu'avec l'évolution des besoins en matière de communication ainsi que le départ à la retraite du titulaire du poste de Chef de division il y a lieu de modifier le titre d'emploi « Chef de division » pour « Directeur », et ce, afin de mieux refléter la réalité de la fonction;

PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Maryline Charbonneau
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Marco Savard

Que soit adopté l'organigramme du Service des communications daté du 20 juin 2018, lequel est connu comme étant l'annexe « I » de la présente résolution et remplace celui de la Division-Conseil communications.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

— — — —

9 juillet 2018

No 2018-07-0478

Modification de l'organigramme du Service des loisirs et bibliothèques

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'apporter certaines modifications à l'organigramme du Service des loisirs et bibliothèques ;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Michel Gendron
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Yvan Berthelot

D'adopter un nouvel organigramme pour le Service des loisirs et bibliothèques, daté du 29 juin 2018, tel que montré à l'annexe « I » de la présente résolution.

De prendre acte des modifications suivantes :

- Abolition du poste de secrétaire de direction et son remplacement par un poste de technicien administratif - loisirs ;
- Remplacement du titre des 4 postes d'agent technique par ceux-ci ;
Technicien – loisirs (événements)
Technicien – loisirs (sports)
Technicien – loisirs (plateaux de loisirs)
Technicien – loisirs (communautaire)
- Déplacement du poste de secrétaire du régisseur au communautaire sous l'autorité du régisseur programmation et communication;
- Déplacement du poste de commis-réceptionniste à la Division ressources physiques sous l'autorité du régisseur programmation et communication.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- - - -

LOISIRS ET BIBLIOTHÈQUES

No 2018-07-0479

Dépense supplémentaire – Entretien du système de réfrigération du colisée Isabelle-Brasseur

9 juillet 2018

CONSIDÉRANT que par la résolution 2016-11-0631, le conseil municipal accordé un contrat à « Forsair inc. » pour les travaux d'entretien des systèmes de réfrigération et de déshumidification du colisée Isabelle-Brasseur et de l'aréna municipal la somme de 219 487,28\$ taxes incluses;

CONSIDÉRANT des bris au système de réfrigération au colisée Isabelle-Brasseur survenus en octobre et novembre 2017;

CONSIDÉRANT les inspections quotidiennes nécessaires au bon fonctionnement du système et les entretiens réguliers à venir;

PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Maryline Charbonneau
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Marco Savard

Que soit autorisée une dépense supplémentaire d'un montant de 40 000 \$, incluant les taxes, pour les inspections quotidiennes nécessaires au bon fonctionnement du système et les entretiens réguliers à venir faisant l'objet du contrat octroyé suite à l'appel d'offres SA-334-LO-16.

Que le bon de commande n° BC123268 émis au nom de « Forsair inc. » soit modifié en conséquence.

Que les sommes requises à cette fin soient prises à même les disponibilités du poste comptable concerné par cette dépense et que les transferts budgétaires requis soient effectués.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

— — — —

No 2018-07-0480

Signature d'un bail avec le Comité de dépannage de L'Acadie – Jardin collectif au parc Jacques-et-Marie

CONSIDÉRANT que des citoyens de L'Acadie ont déposé une demande pour le développement d'un jardin collectif dans ce secteur;

CONSIDÉRANT la volonté du Comité de dépannage de L'Acadie de prendre en charge ce projet afin de contribuer à sa réalisation en accompagnant les citoyens dans la mise en place et l'opération du projet, ainsi que d'en assurer la viabilité;

CONSIDÉRANT la disponibilité d'une partie du lot n° 3 091 594 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Saint-Jean, d'une superficie approximative de 850 mètres carrés, située au parc Jacques-et-Marie;

9 juillet 2018

CONSIDÉRANT qu'un montant de 44 000 \$ a été prévu au budget 2018 pour l'aménagement du terrain;

PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Christiane Marcoux
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller François Auger

D'autoriser la signature du bail avec le Comité de dépannage de L 'Acadie pour l'occupation, sans frais, d'une partie du lot no 3 091 594 du cadastre du Québec située au parc Jacques-et-Marie, afin d'y aménager un jardin collectif.

Que ce bail soit pour la période débutant le 1^{er} juin 2018 jusqu'au 31 mai 2019, avec possibilité de se renouveler automatiquement, à moins d'avis d'une des parties, pour les années 2019 à 2023.

Qu'une dépense de 44 000 \$ pour l'aménagement du terrain soit autorisée et que les sommes soient prises à même les disponibilités du poste comptable concerné par cette dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- - - -

No 2018-07-0481

Acquisition d'œuvres d'art

CONSIDÉRANT qu'une politique d'acquisition d'œuvres d'art municipale a été adoptée le 19 mars 2007;

CONSIDÉRANT qu'un appel de candidatures s'est déroulé du 7 au 27 avril 2018;

CONSIDÉRANT qu'un jury d'acquisition, dûment constitué selon les paramètres de la politique, s'est réuni le 29 mai 2018 pour analyser l'ensemble des propositions reçues;

CONSIDÉRANT que le jury d'acquisition s'est appuyé sur les orientations et les critères énoncés dans ladite politique et dans le respect du budget disponible pour choisir lesdites œuvres ;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller François Auger
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Maryline Charbonneau

D'autoriser la Ville à acquérir les oeuvres suivantes :

- « Origines & ascendance » de Marie-Noël Bouillé au prix de 625\$
- « Maelstrom » de Luc Benoit au prix de 465\$
- « Femme » de Lina Loisel au prix de 625\$

9 juillet 2018

- « Réconciliation entre l'homme et la nature » de Sylvie Lambert au prix de 700\$
- « The leaning tree » de Simon Lachapelle au prix de 500\$
- « Ma bicyclette » de Laurent Viens au prix de 1 800\$

D'autoriser la signature des contrats d'acquisition avec les artistes mentionnés ci-haut.

Que le greffier, la greffière adjointe ou l'avocate-conseil soit autorisé à signer tout document donnant effet à la présente résolution.

Que les sommes requises à cette fin soient prises à même les disponibilités du poste comptable concerné par cette dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- - - -

Monsieur le conseiller Justin Bessette quitte son siège ainsi que la salle des délibérations.

No 2018-07-0482

Gratuité du transport en commun – Journée internationale des aînés

CONSIDÉRANT que la Table de concertation des aînés du Haut-Richelieu organise annuellement une activité festive pour souligner la Journée internationale des aînés du 1^{er} octobre;

CONSIDÉRANT que la Ville est membre de la Table de concertation et est impliquée sur le comité organisateur de l'activité dans le cadre de cette journée;

CONSIDÉRANT qu'à cette occasion, le comité organisateur a prévu convier les aînés à une activité sous le thème des saines habitudes de vie qui aura lieu le 30 septembre 2018 au cabaret-théâtre du Vieux-Saint-Jean;

CONSIDÉRANT que le comité organisateur souhaite faire la promotion du transport en commun auprès des aînés;

CONSIDÉRANT que la Division des transports est favorable à la gratuité de l'utilisation du service de transport en commun pour les aînés désirant participer à cette activité;

PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Patricia Poissant
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller François Auger

9 juillet 2018

D'accorder la gratuité de l'utilisation du service de transport en commun pour les participants à l'activité «Bouger et danser avec Carl Gauthier» au cabaret-théâtre du Vieux-Saint-Jean dans le cadre de la journée des aînés le dimanche 30 septembre 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- - - -

No 2018-07-0483

Renouvellement du bail 2018-2019 – Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées (AQDR) section Haut-Richelieu

CONSIDÉRANT que l'Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées (AQDR) section Haut-Richelieu occupe actuellement des locaux au 870 de la rue Curé Saint-Georges, propriété de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Yvan Berthelot
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Patricia Poissant

D'autoriser la signature d'un bail d'une durée d'une (1) année avec l'Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées (AQDR) section Haut-Richelieu pour l'occupation des locaux situés au 870 de la rue Curé Saint-Georges pour la période débutant le 1^{er} septembre 2018 et se terminant le 31 août 2019, et moyennant un loyer annuel de 1 812 \$ plus taxes applicables.

Que le greffier, ou la greffière adjointe, ainsi que l'avocate-conseil soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, tous documents nécessaires en rapport avec la présente décision.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- - - -

No 2018-07-0484

Autorisations pour la tenue des « Fêtes patrimoniales de L'Acadie » - 2018

CONSIDÉRANT la richesse patrimoniale du noyau villageois du secteur L'Acadie ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de mettre en valeur cette richesse et de la faire découvrir à l'ensemble de la population d'ici et d'ailleurs ;

PROPOSÉ PAR : madame la conseiller Christiane Marcoux
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Patricia Poissant

9 juillet 2018

Que soit autorisée la tenue des « Fêtes patrimoniales de L'Acadie », événement qui se tiendra les 4 et 5 août 2018 et ce, dans le noyau villageois du secteur L'Acadie.

Que soient également autorisés :

- la gratuité des services municipaux réguliers offerts aux organismes reconnus ;
- le stationnement de véhicules récréatifs dans les stationnements municipaux de la bibliothèque de L'Acadie, du pavillon Jacques-et-Marie et de l'édifice Jean-Philippe-Toupin ;
- le service et la vente d'alcool et de nourriture sur le site de l'événement par les fournisseurs autorisés, conditionnellement à l'obtention des permis nécessaires;
- la retenue par intermittence, n'excédant pas 5 minutes, de la circulation sur le chemin du Clocher, entre la rue Desranleau et la rue des Acadiens, le 4 août de 12h à 12 h 30 afin de permettre le défilé du Tintamarre ;
- l'alimentation d'un petit feu dans une forge par un artisan forgeron.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

— — — —

INFRASTRUCTURES ET GESTION DES EAUX

No 2018-07-0485

Appel d'offres – SA-195–IN-18 – Travaux correctifs de drainage et reconstruction - émissaire de la rivière Richelieu – Secteur des rues Bellerive et Lefort – ING-753-2014-006

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public, la Ville a reçu des soumissions pour des travaux correctifs de drainage et reconstruction – émissaire de la rivière Richelieu – secteur des rues Bellerive et Lefort ;

CONSIDÉRANT que la soumission la plus basse provenant de « Les Entreprises Dénex » s'est avérée conforme aux exigences administratives et techniques des documents d'appel d'offres ;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller François Auger
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Michel Gendron

Que soit octroyé au plus bas soumissionnaire conforme, soit « Les Entreprises Dénex », le contrat pour des travaux correctifs de drainage et reconstruction – émissaire de la rivière Richelieu – secteur des rues Bellerive et Lefort, le tout en conformité avec les documents de soumission relatifs à ce projet, aux coûts unitaires et forfaitaires inscrits dans le bordereau de

9 juillet 2018

soumission de l'appel d'offres SA-195-IN-18, en fonction des quantités réelles requises et des conditions rencontrées en cours de chantier, jusqu'à concurrence d'un montant global estimé à 2 994 489,13 \$ incluant les taxes applicables.

Que le trésorier soit autorisé à acquitter les sommes requises à cette fin à même le règlement d'emprunt n° 1573.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- - - -

No 2018-07-0486

Appel d'offres – SA-211–IN-18 – Surveillance- Travaux correctifs de drainage et reconstruction – émissaire de la rivière Richelieu – Secteur des rues Bellerive et Lefort – ING-753-2014-006

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres sur invitation, la Ville a reçu des soumissions pour la surveillance des travaux correctifs de drainage et reconstruction – émissaire de la rivière Richelieu – secteur des rues Bellerive et Lefort ;

CONSIDÉRANT que ces soumissions ont été analysées selon les critères établis à la grille d'évaluation et de pondération, telle qu'autorisée par la direction générale ;

PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Patricia Poissant
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Michel Gendron

Que soit octroyé au soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage, soit « Les Consultants S.M. inc. », le contrat pour la surveillance des travaux correctifs de drainage et reconstruction – émissaire de la rivière Richelieu – secteur des rues Bellerive et Lefort, le tout en conformité avec les documents de soumission relatifs à ce projet, et aux coûts unitaires et forfaitaires indiqués dans le bordereau de soumission de l'appel d'offres SA-211-IN-18, en fonction des quantités réelles requises et des conditions rencontrées en cours de chantier, et ce, pour un montant global estimé à 69 831,78 \$ incluant les taxes applicables

Que le trésorier soit autorisé à acquitter les sommes requises à cette fin à même le règlement d'emprunt n° 1573.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- - - -

No 2018-07-0487

Appel d'offres – SA-214–IN-18 – Inspection télévisée de conduites d'égout – Diverses rues - ING-751-2018-004

9 juillet 2018

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres sur invitation, la Ville a reçu des soumissions pour l'inspection télévisée de conduites d'égout pour diverses rues ;

CONSIDÉRANT que la soumission la plus basse provenant de « Le Groupe ADE inc. » s'est avérée conforme aux exigences administratives et techniques des documents d'appel d'offres ;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller François Auger
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Christiane Marcoux

Que soit octroyé au plus bas soumissionnaire conforme, soit « Le Groupe ADE inc. », le contrat pour l'inspection télévisée de conduites d'égout pour diverses rues, le tout en conformité avec les documents de soumission relatifs à ce projet et aux coûts unitaires et forfaitaires indiqués dans le bordereau de soumission de l'appel d'offres SA-214-IN-18, en fonction des quantités réelles requises et en fonction des conditions rencontrées sur le chantier, et ce, jusqu'à concurrence d'un montant global estimé à 87 860,45 \$ toutes taxes incluses.

Que le trésorier soit autorisé à acquitter les sommes requises à cette fin à même les disponibilités du poste comptable concerné par cette dépense et que les transferts budgétaires nécessaires soient effectués.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

— — — —

No 2018-07-0488

Appel d'offres – SA-220–IN-18 – Acquisition de compteurs d'eau – ING-759-2018-005

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres sur invitation, la Ville a reçu des soumissions pour l'acquisition de compteurs d'eau ;

CONSIDÉRANT que la soumission la plus basse provenant de « Compteurs d'eau du Québec » s'est avérée conforme aux exigences administratives et techniques des documents d'appel d'offres ;

PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Maryline Charbonneau
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller François Auger

Que soit octroyé au plus bas soumissionnaire conforme, soit « Compteurs d'eau du Québec », le contrat pour l'acquisition de compteurs d'eau, le tout en conformité avec les documents de soumission relatifs à ce projet et aux coûts unitaires par item indiqués dans le bordereau de soumission de l'appel d'offres SA-220-IN-18, en fonction des besoins réels du service requérant pour un montant global estimé à 27 920 \$, taxes incluses.

9 juillet 2018

Que le trésorier soit autorisé à acquitter les sommes requises à cette fin à même les disponibilités du poste comptable concerné par cette dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

— — — —

No 2018-07-0489

Appel d'offres – SA-223–IN-18 – Remplacement de pompes submersibles à divers postes de pompage – ING-759-2016-011

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres sur invitation, la Ville a reçu une seule soumission pour le remplacement de pompes submersibles à divers postes de pompage ;

CONSIDÉRANT que la soumission reçue provenant de « Pompex inc. » s'est avérée conforme aux exigences administratives et techniques des documents d'appel d'offres ;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller François Auger
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Michel Gendron

Que soit octroyé au plus bas soumissionnaire conforme, soit « Pompex inc. », le contrat pour le remplacement de pompes submersibles à divers postes de pompage, le tout en conformité avec les documents de soumission relatifs à ce projet et aux coûts unitaires par item indiqués dans le bordereau de soumission de l'appel d'offres SA-223-IN-18, en fonction des besoins réels du service requérant, pour un montant global estimé à 50 531,51 \$ incluant les taxes applicables.

Que le trésorier soit autorisé à acquitter les sommes requises à cette fin à même le règlement d'emprunt n° 1665.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

— — — —

No 2018-07-0490

Dépense supplémentaire – Plans et devis relatifs aux travaux de remplacement des équipements de désinfection UV à la station d'épuration

CONSIDÉRANT que par la résolution CE-2016-01-0013, le comité exécutif a accordé un contrat à la firme « Éclipso Design-Construction inc. », maintenant devenu « GBI Experts-Conseil inc. » pour la rédaction de plans et devis pour les travaux de remplacement des équipements de désinfection UV,

9 juillet 2018

incluant les démarches de demande de certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques est un ministère du Québec (MDDELCC);

CONSIDÉRANT que par la résolution CE-2016-12-0604, le comité exécutif autorisait une augmentation du bon de commande BC120779 au montant de 8 623,13 \$ pour la réalisation d'un rapport supplémentaire aux démarches de révision des objectifs environnementaux de rejet exigé par le MDDELCC;

CONSIDÉRANT que des directives de changement ont dû être émises lors des travaux et l'augmentation de la quantité d'équipements de désinfection UV exigée par la nouvelle norme de rejets des eaux usées imposées par le MDDELCC occasionne des coûts supplémentaires en conception par rapport au contrat initial de rédaction de plans et devis, en plus du suivi plus imposant que prévu durant l'appel d'offres, incluant divers services administratifs;

PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Christiane Marcoux
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller François Auger

Que soit autorisée une dépense supplémentaire d'un montant de 45 004,61 \$, incluant les taxes, pour les honoraires additionnels requis pour la rédaction de plans et devis relatifs aux travaux de remplacement des équipements de désinfection UV à la station d'épuration.

Que le bon de commande n° BC120779-2 émis au nom de « GBI Experts-Conseil » soit modifié en conséquence.

Que les sommes requises à cette fin soient prises à même l'emprunt décrété par le règlement n° 1369.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

— — — —

No 2018-07-0491

Dépense supplémentaire – Projet de mise à niveau du poste de pompage d'eau brute à l'usine de filtration de la rive ouest

CONSIDÉRANT que par la résolution 2017-05-0293, le conseil municipal octroyait le contrat pour la mise à niveau du poste de pompage d'eau brute à l'usine de filtration de la rive-ouest;

CONSIDÉRANT que lors de l'adjudication de ce contrat, aucune somme n'était prévue pour couvrir des dépenses associées à des contingences;

9 juillet 2018

CONSIDÉRANT que par la résolution 2018-06-0362, le conseil municipal autorisait une augmentation du bon de commande BC124793 au montant de 69 046,70 \$ afin de répondre aux dépenses associées aux directives de changement n^{os} 1, 2 et 3;

CONSIDÉRANT que des conditions de chantier s'avérant différentes que celles identifiées à l'étude géotechnique réalisée préalablement aux travaux a nécessité que la conception pour la structure de la dalle supportant le futur bâtiment a dû être revue en fonction des nouvelles conditions du terrain;

CONSIDÉRANT que la structure de la dalle flottante initialement prévue a été remplacée par une dalle sur pieux et que cette situation a nécessité une excavation supplémentaire pour vérifier le remblai et pour l'installation des pieux (ordre de changement no 4);

CONSIDÉRANT que dans le but de continuer à avancer le chantier au point de vue de la mécanique de procédé, il a été nécessaire de faire une installation électrique temporaire pour la mise en fonction des nouvelles pompes (ordre de changement no 5);

CONSIDÉRANT que des frais supplémentaires sont occasionnés pour les modifications nécessaires pour la nouvelle dalle structurale et pour l'armature (ordre de changement no 6);

CONSIDÉRANT que la capacité des trois palans projetés prévu au contrat a dû être augmentée en raison du poids réel des pompes (ordre de changement no 7);

PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Christiane Marcoux
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Patricia Poissant

Que soit autorisée une dépense supplémentaire d'un montant de 67 979,55 \$, incluant les taxes, pour le paiement des directives de changement nos 4, 5, 6 et 7 suite à des conditions de chantier imprévues faisant l'objet du contrat octroyé suite à l'appel d'offres SA-114-IN-16

Que le bon de commande n^o BC124793 soit modifié en conséquence.

Que les sommes requises à cette fin soient prises à même l'emprunt décrété par le règlement n^o 1559.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

— — — —

No 2018-07-0492

Modification à la résolution no 2017-06-0392

9 juillet 2018

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'apporter une correction à la résolution no 2017-06-0392;

PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Patricia Poissant
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller François Auger

De remplacer le 4^e alinéa de la résolution n° 2017-06-0392 par le suivant :

« Qu'un débit de 3.77l/sec soit soustrait de la compensation résiduelle et utilisée à titre de compensation pour les travaux de prolongement de la rue Bella. Une compensation résiduelle de 14.53 l/sec demeure en réserve pour de futurs projets de la ville. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

— — — —

No 2018-07-0493

Dépôt d'une demande d'autorisation – Projet de prolongement du collecteur pluvial Saint-Michel à Saint-Jacques (phase III)

CONSIDERANT que des travaux de prolongement du Collecteur pluvial Saint-Michel à Saint-Jacques (phase III) sont prévus en 2018 ;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller François Auger
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Patricia Poissant

D'autoriser le service des infrastructures et gestion des eaux à présenter une demande d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) pour les travaux de prolongement du collecteur pluvial Saint-Michel à Saint-Jacques (phase III), le tout selon le dossier ING-753-2015-005 en vue de l'obtention d'une autorisation selon les dispositions de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement.

Que la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu s'engage à transmettre audit ministère, au plus tard 60 jours après la fin des travaux une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

— — — —

Monsieur le conseiller Justin Bessette reprend son siège dans la salle des délibérations.

9 juillet 2018

Monsieur le conseiller Marco Savard et madame la conseillère Claire Charbonneau mentionnent qu'ils sont susceptibles d'être en conflit d'intérêt avec le prochain sujet de discussion car ils ont des intérêts dans des immeubles affectés par le plan stratégique de développement proposé. Ils s'abstiennent de prendre part aux débats et de voter sur cette question.

No 2018-07-0494

Adoption du plan stratégique de gestion du développement du périmètre urbain pour les années 2019-2021

CONSIDÉRANT que l'ensemble des projets de développement sur le territoire de la municipalité ont été révisés et ont fait l'objet d'une réévaluation détaillée à partir d'une série de facteurs de pondération;

CONSIDÉRANT cette démarche a permis d'identifier les projets en priorité à l'égard desquels il y a lieu de concentrer les ressources au cours des années 2019 à 2021 inclusivement;

CONSIDÉRANT que cet exercice a été rendu nécessaire en raison du nombre important de projets et afin d'assurer une bonne planification du développement du territoire et le classement des projets de développement, le tout en fonction de la disponibilité des ressources humaines et financières de la Ville;

CONSIDÉRANT que cette démarche est également reliée au contexte des nouveaux critères et des compensations exigés par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques en matière d'ouvrage de surverse et de débordements des réseaux d'égouts municipaux;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Yvan Berthelot
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Christiane Marcoux

D'approuver l'inventaire des projets détaillés au Plan stratégique de gestion du développement du périmètre urbain joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante, qui feront l'objet de priorisation en matière de développement sur le territoire de la municipalité au cours de la période coïncidant avec le programme triennal des dépenses en immobilisation des années 2019-2021, le tout selon les étapes indiquées au document pour chacun des projets.

Monsieur le maire appelle au vote sur cette proposition :

Votent pour : mesdames les conseillères Christiane Marcoux et Patricia Poissant, ainsi que messieurs les conseillers François Auger, Yvan Berthelot et Michel Gendron

9 juillet 2018

Votent contre : madame la conseillère Maryline Charbonneau,
monsieur le conseiller Justin Bessette et
monsieur le maire Alain Laplante

POUR : 5

CONTRE : 3

ADOPTÉE

- - - -

No 2018-07-0495

Signature d'un protocole d'entente avec Amériplas International inc. pour le prolongement de l'embranchement ferroviaire du parc industriel E.L. Farrar

CONSIDÉRANT que l'entreprise industrielle Amériplas International inc. localisée sur l'Avenue Montrichard est actuellement en expansion.

CONSIDÉRANT que l'infrastructure ferroviaire existante localisé dans le Parc industriel du secteur Iberville est un équipement servant le bénéfice collectif des entreprises du parc industriel;

CONSIDÉRANT que la compagnie Amériplas International inc. souhaite effectuer des travaux de prolongement d'un embranchement ferroviaire municipal qui est situé sur le lot 4 186 619 du cadastre du Québec appartenant à la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu;

CONSIDÉRANT que ce prolongement sera d'une longueur approximative de 55 mètres vers le sud et permettra ainsi à l'entreprise d'augmenter sa capacité d'entreposage de matériel à l'intérieur de wagons ferroviaires;

CONSIDÉRANT que la compagnie s'engage à se conformer à toutes les clauses du protocole d'entente ainsi que les plans produits par la firme d'ingénierie Riwal dont les détails sont joints en annexe à la présente;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller François Auger
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Maryline Charbonneau

D'autoriser le directeur du Service des infrastructures et gestion des eaux à signer un protocole d'entente avec la compagnie Amériplas International inc. pour la réalisation de travaux de prolongement d'un embranchement ferroviaire au sud de la rue Lucien-Beaudin.

Que les dépenses et tous les frais afférents à ce prolongement ferroviaire soient assumés entièrement par la compagnie Amériplas International inc. qui fera réaliser les travaux.

9 juillet 2018

Que la compagnie Amériplas International inc. aura également à fournir toutes les garanties requises, les assurances et tout autre document nécessaire au bon déroulement des travaux;

Que la compagnie Amériplas International inc. se porte garant de la qualité des travaux jusqu'à leur acceptation finale, et en cède ensuite la propriété à la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- - - -

TOPONYMIE ET CIRCULATION

No 2018-07-0496

Implantation de cases de stationnement réservées à l'usage des personnes handicapées – Domaine Trinity

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de mettre en place la signalisation réglementaire dans les stationnements du Domaine Trinity relative aux cases réservées à l'usage des personnes à mobilité réduite;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Michel Gendron
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller François Auger

Que trois cases de stationnement soient réservées à l'usage des personnes à mobilité réduite (stationnement pour personnes handicapées) dans le stationnement du Centre d'art Trinity accessible par la rue McGinnis.

Que deux cases de stationnement soient réservées à l'usage des personnes à mobilité réduite (stationnement pour personnes handicapées) dans le stationnement de la Maison Épiphanie accessible par la rue Bella.

Le tout selon le plan n° SIG-2018-010 préparé par la Division ingénierie du Service des infrastructures et gestion des eaux, en date du 26 avril 2018, lequel est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Que le Service des travaux publics soit autorisé à installer et à maintenir la signalisation appropriée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- - - -

No 2018-07-0497

Limitations de stationnement – rue Christine

9 juillet 2018

CONSIDÉRANT qu'il est requis d'interdire le stationnement des véhicules sur une section de la rue Christine afin de faciliter et sécuriser l'accès pour les livraisons au commerce situé sur le lot 5 662 471 (« Soudure JF Dionne »);

PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Patricia Poissant
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Christiane Marcoux

Que le stationnement soit interdit en tout temps sur la rue Christine, côté nord, de part et d'autre de l'accès au commerce « Soudure JF Dionne » situé sur le lot 5 662 471 du cadastre du Québec, à partir d'un point situé approximativement à 120 mètres à l'est du chemin du Grand-Bernier Nord, sur une distance d'environ 32,5 mètres.

Le tout selon le plan n° CC-2018-91890 préparé par la Division ingénierie du Service des infrastructures et gestion des eaux, en date du 18 mai 2018, lequel est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Que le Service des travaux publics soit autorisé à installer et à maintenir la signalisation appropriée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- - - -

No 2018-07-0498

Modification de deux numéros civiques pour les propriétés situées aux 82 et 84 du chemin Saint-André

CONSIDÉRANT l'adoption par le conseil municipal d'une procédure pour les changements d'adresse ;

CONSIDÉRANT que cette procédure précise qu'une séquence de numéros est privilégiée lors de l'attribution de l'adresse d'une propriété et ce, pour des raisons de sécurité ;

CONSIDÉRANT le projet de construction d'une résidence sur le chemin Saint-André nécessitant une attribution séquentielle de numéros civiques ;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Marco Savard
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Christiane Marcoux

D'autoriser la modification des numéros civiques pour les propriétés situées aux 82 et 84 du chemin Saint-André et ce, de la façon suivante :

- 82, chemin Saint-André devient le 80, chemin Saint-André
- 84 chemin Saint-André devient le 82, chemin Saint-André

le tout tel qu'illustré au plan P-CE-077 préparé par le Service de l'urbanisme, de l'environnement et développement économique en date du 31 mai 2018.

9 juillet 2018

Que le changement d'adresse autorisé par la présente résolution soit transmis dans les meilleurs délais aux propriétaires concernés, ainsi qu'à nos partenaires pour une entrée en vigueur à compter du 31 août 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

— — — —

No 2018-07-0499

Arrêts obligatoires – rues Saint-Jacques et Lanoue

CONSIDÉRANT qu'il est requis de mettre en place des panneaux d'arrêt obligatoire à l'intersection des rues Saint-Jacques et Lanoue pour des raisons de sécurité;

PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Patricia Poissant
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller François Auger

Que soit autorisée la pose de panneaux « Arrêt obligatoire » sur la rue Saint-Jacques, dans les deux directions, à l'intersection de la rue Lanoue.

Que soit autorisée la pose d'un panneau « Arrêt obligatoire » sur la rue Lanoue, en direction sud, à l'intersection de la rue Saint-Jacques.

Le tout selon le plan CC-2018-85516 préparé par la Division ingénierie du Service des infrastructures et gestion des eaux, en date du 20 juin 2018, lequel est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Que le Service des travaux publics soit autorisé à installer et à maintenir la signalisation appropriée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

— — — —

No 2018-07-0500

Limitations de stationnement – Stationnement municipal P-2

CONSIDÉRANT que des cases de stationnement ont été aménagées spécialement pour les véhicules munis de remorques à bateau dans le stationnement municipal P-2 situé sur la rue Frontenac;

CONSIDÉRANT qu'aucune signalisation ne régit l'usage de ces cases et qu'il est opportun de corriger cette situation;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller François Auger
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Marco Savard

9 juillet 2018

Que dans le stationnement municipal P-2 situé sur la rue Frontenac, le stationnement soit interdit excepté aux véhicules munis de remorque à bateau, du mois de mai au mois d'octobre, pour les 12 cases de stationnement illustrées au plan n° CC-2018-83651 préparé par la Division ingénierie du Service des infrastructures et gestion des eaux, en date du 20 juin 2018, lequel est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Que le Service des travaux publics soit autorisé à installer et à maintenir la signalisation appropriée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

— — — —

No 2018-07-0501

Limitations de stationnement – rue du Grand-Duc

CONSIDÉRANT qu'il est requis d'interdire le stationnement des véhicules sur la rue du Grand-Duc pour des raisons de sécurité;

PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Maryline Charbonneau
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller François Auger

Que le stationnement soit interdit sur la rue du Grand-Duc, côté est, entre son extrémité nord (accès au stationnement du parc des Colibris) et la rue des Colibris (carrefour giratoire).

Le tout selon le plan n° CC-2018-86204 préparé par la Division ingénierie du Service des infrastructures et gestion des eaux, en date du 21 juin 2018, lequel est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Que le Service des travaux publics soit autorisé à installer et à maintenir la signalisation appropriée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

— — — —

Monsieur le conseiller François Auger quitte son siège et la salle des délibérations.

No 2018-07-0502

Limitations de stationnement – rue Moreau

CONSIDÉRANT qu'il est requis d'interdire le stationnement des véhicules sur une section de la rue Moreau pour des raisons de sécurité;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Marco Savard
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Yvan Berthelot

9 juillet 2018

Que le stationnement soit interdit en tout temps sur la rue Moreau, côté ouest, à partir de la rue des Plaines sur une distance de 90 mètres vers le nord.

Le tout selon le plan n° CC-2018-85639 préparé par la Division ingénierie du Service des infrastructures et gestion des eaux, en date du 21 juin 2018, lequel est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Que le Service des travaux publics soit autorisé à installer et à maintenir la signalisation appropriée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- - - -

No 2018-07-0503

Demande au ministère des Transports du Québec pour l'installation de panneaux d'arrêt à l'intersection de la Route 104 et du 3^e Rang

CONSIDÉRANT que la Route 104 est une voie publique sous la gestion et la responsabilité du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports;

CONSIDÉRANT la configuration géométrique atypique de l'intersection du 3^e Rang, causant certains problèmes potentiels de visibilité;

CONSIDÉRANT qu'en cinq ans, il y a eu neuf accidents dont sept avec blessés à cette intersection;

CONSIDÉRANT qu'il est plus difficile pour les véhicules lourds d'emprunter la Route 104 à partir du 3^e Rang ;

CONSIDÉRANT que la mise en place d'arrêts obligatoires sur la Route 104 pourrait potentiellement avoir des effets importants sur la fluidité de cette route achalandée ;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Justin Bessette
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Michel Gendron

Que le Conseil municipal de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports l'installation de panneaux « ARRÊT OBLIGATOIRE » sur la Route 104 à l'intersection du 3^e Rang et ce, tant en direction est qu'en direction ouest.

Que copie de la présente soit transmise à la Direction Ouest de la Montérégie du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports, ainsi

9 juillet 2018

qu'à madame Claire Samson, députée provinciale du comté d'Iberville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

— — — —

Monsieur le conseiller Michel Gendron quitte son siège et la salle des délibérations.

No 2018-07-0504

Limitations de stationnement – rue Rancourt

CONSIDÉRANT qu'il est requis d'interdire le stationnement des véhicules sur une section de la rue Rancourt afin de faciliter et sécuriser l'accès au commerce situé au 950 du boulevard du Séminaire Nord;

PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Claire Charbonneau
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Yvan Berthelot

Que le stationnement soit interdit en tout temps sur la rue Rancourt, côté est, à partir d'un point situé à 2 mètres au sud de l'entrée charretière la plus au nord, donnant accès à l'arrière du 950 du boulevard du Séminaire Nord, sur une distance d'environ 16,4 mètres vers le nord.

Le tout selon le plan n° CC-2018-82167 préparé par la Division ingénierie du Service des infrastructures et gestion des eaux, en date du 6 juin 2018, lequel est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Que le quatrième alinéa de la résolution n° 1170-12-95 adoptée par le conseil municipal de l'ancienne Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu soit par la présente supprimé.

Que le Service des travaux publics soit autorisé à installer et à maintenir la signalisation appropriée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

— — — —

No 2018-07-0505

Demande au Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) – Réduction de la vitesse sur un tronçon de la route 104 (boulevard Saint-Luc)

CONSIDÉRANT que plusieurs citoyens, résidant sur la route 104 (boulevard Saint-Luc) et à proximité de celui-ci ont approché la Ville afin que la vitesse maximum permise sur le tronçon de cette route, entre le chemin du Grand-Pré et le chemin Saint-André, soit diminué à 70 km/h;

9 juillet 2018

CONSIDÉRANT le nombre relativement important de résidences et autres bâtiments situés en bordure de ce tronçon routier;

CONSIDÉRANT que la vitesse maximum actuellement permise à 90 km/h rend dangereux l'accès des véhicules qui, en provenance de ces propriétés, souhaitent emprunter la route;

CONSIDÉRANT que cette vitesse rend également non sécuritaire la présence de piétons qui circulent dans l'accotement de cette route;

CONSIDÉRANT d'autre part que lorsque le feu de circulation installé à l'intersection de la route 104 et du chemin du Grand-Pré est au rouge pour les véhicules circulant sur cette route, la file de véhicules en attente, en direction est, se prolonge parfois au-delà du chemin du Ruisseau-des-Noyers, bloquant ainsi l'accès des véhicules qui, en provenance de ce chemin, veulent emprunter la route 104 en direction ouest;

PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Christiane Marcoux
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Marco Savard

Qu'afin d'accroître la sécurité des usagers de la route, demande soit faite au Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) d'effectuer une analyse des répercussions, des impacts et de la faisabilité de réduire à 70 km/h la vitesse maximum permise sur le tronçon de la route 104 (boulevard Saint-Luc) entre le chemin du Grand-Pré et le chemin Saint-André.

Que demande soit également faite à ce ministère d'hachurer la chaussée de cette route, en direction est, à la hauteur du chemin du Ruisseau-des-Noyers, de façon à ce que cette intersection soit en tout temps dégagée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- - - -

TRAVAUX PUBLICS

Monsieur le conseiller François Auger reprend son siège dans la salle des délibérations.

No 2018-07-0506

Appel d'offres – SA-2523–TP-18 – Fourniture de 2 camions 10 roues

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public, la Ville a reçu des soumissions pour la fourniture de deux (2) camions 10 roues pour le Service des travaux publics ;

9 juillet 2018

CONSIDÉRANT que la soumission la plus basse provenant de Garage Laguë Ltée comporte certaines irrégularités par rapport aux exigences administratives des documents d'appel d'offres, alors que celle provenant de « Camions B.L. Freightliner Enr. Div. Services de Mécanique Mobile B.L.inc. » s'est avérée conforme à toutes les exigences administratives et techniques des documents d'appel d'offres ;

PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Christiane Marcoux
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Yvan Berthelot

Que soit octroyé au seul soumissionnaire conforme, soit « Camions B.L. Freightliner Enr. Div. Services de Mécanique Mobile B.L.inc. », le contrat pour la fourniture de deux (2) camions 10 roues pour le Service des travaux publics, le tout en conformité avec les documents de soumission relatifs à ce projet et au coût forfaitaire inscrit dans le bordereau de soumission de l'appel d'offres SA-2523-TP-18, pour un montant total de 348 935,32 \$, taxes incluses.

Que le trésorier soit autorisé à acquitter les sommes requises à cette fin à même un emprunt de 348 935,32 \$ (taxes incluses) au fonds de roulement de la Ville, cet emprunt étant remboursable en dix (10) versements annuels égaux et consécutifs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

— — — —

No 2018-07-0507

Appel d'offres – SA-2527-TP-18 – Travaux de surfacage de rues – 2018

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public, la Ville a reçu des soumissions pour des travaux de surfacage de rues - 2018 ;

CONSIDÉRANT que la soumission la plus basse provenant de « Pavages Axion inc. » s'est avérée conforme aux exigences administratives et techniques des documents d'appel d'offres ;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Yvan Berthelot
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Marco Savard

Que soit octroyé au plus bas soumissionnaire conforme, soit « Pavage Axion inc. », le contrat pour les travaux de surfacage de rues – 2018, le tout en conformité avec les documents de soumission relatifs à ce projet, aux coûts unitaires par item inscrits dans le bordereau de soumission de l'appel d'offres SA-2527-TP-18 et en fonction des quantités réelles requises du service requérant, pour un montant total estimé à 1 595 108,54 \$, taxes incluses.

9 juillet 2018

Que le trésorier soit autorisé à acquitter les sommes requises à cette fin à même les disponibilités du surplus (poste comptable 59-130-00-303) et que les transferts budgétaires appropriés soient autorisés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

— — — —

No 2018-07-0508

Appel d'offres – SA-2528–TP-18 – Fourniture d'un véhicule électrique pour le Service des travaux publics

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres sur invitation, la Ville a reçu des soumissions pour la fourniture d'un véhicule électrique pour le Service des travaux publics ;

CONSIDÉRANT que la soumission la plus basse provenant de « Dupont Ford ltée » s'est avérée conforme aux exigences administratives et techniques des documents d'appel d'offres ;

PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Claire Charbonneau
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller François Auger

Que soit octroyé au plus bas soumissionnaire conforme, soit « Dupont Ford ltée », le contrat pour la fourniture d'un véhicule électrique pour le Service des travaux publics, le tout en conformité avec les documents de soumission relatifs à ce projet et au montant forfaitaire indiqué dans la soumission de l'appel d'offres S-2528-TP-18, pour un montant total de 31 821,59 \$, taxes incluses.

Que les sommes requises à cette fin soient prises à même un emprunt au fonds de roulement de la Ville, cet emprunt étant remboursable en cinq (5) versements annuels égaux et consécutifs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

— — — —

No 2018-07-0509

Appel d'offres – SA-2532–TP-18 – Rechargement de pierre et mise en place des accotements

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres sur invitation, la Ville a reçu des soumissions pour le rechargement de pierre et mise en place des accotements ;

CONSIDÉRANT que la soumission la plus basse provenant de « Construction Techroc inc. » s'est avérée conforme aux exigences administratives et techniques des documents d'appel d'offres ;

9 juillet 2018

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller François Auger
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Marco Savard

Que soit octroyé au plus bas soumissionnaire conforme, soit « Construction Techroc inc. », le contrat pour le rechargement de pierre et mise en place des accotements, le tout en conformité avec les documents de soumission relatifs à ce projet, aux coûts unitaires par item indiqués dans le bordereau de soumission de l'appel d'offres SA-2532-TP-18 et en fonction des besoins réels du service requérant, pour un montant global estimé à 65 700 \$, taxes incluses.

Que le trésorier soit autorisé à acquitter les sommes requises à cette fin à même les disponibilités du poste comptable concerné par cette dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

— — — —

No 2018-07-0510

Appel d'offres – SA-2534–TP-18 – Installation et désinstallation des oriflammes pour les événements spéciaux

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres sur invitation, la Ville a reçu des soumissions pour l'installation et la désinstallation des oriflammes pour les événements spéciaux ;

CONSIDÉRANT que la soumission la plus basse provenant de « PDL Électrique St-Jean inc. » s'est avérée conforme aux exigences administratives et techniques des documents d'appel d'offres ;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Yvan Berthelot
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Patricia Poissant

Que soit octroyé au plus bas soumissionnaire conforme, soit « PDL Électrique St-Jean inc. », le contrat pour l'installation et la désinstallation des oriflammes pour les événements spéciaux, pour une durée de trois (3) ans, soit 2018, 2019 et 2020, le tout en conformité avec les documents de soumission, aux coûts unitaires indiqués dans le bordereau de soumission de l'appel d'offres SA-2534-TP-18, en fonction des besoins exprimés en cours de contrat, jusqu'à concurrence d'un montant global estimé de 78 163,45 \$, taxes incluses.

Que le trésorier soit autorisé à acquitter les sommes requises à cette fin à même les disponibilités du poste comptable concerné par cette dépense et que soit autorisé un engagement en crédit aux budgets des exercices financiers 2019 et 2020 pour la portion de ce contrat inhérente à chacune de ces années.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

— — — —

9 juillet 2018

No 2018-07-0511

Octroi du contrat relatif au contrôle qualité et suivi de chantier pour les travaux de surfacage de rues – DDP-0064-TP-18

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'une demande de prix, la Ville a reçu des soumissions pour le contrôle qualité et suivi de chantier pour les travaux de surfacage de rues;

CONSIDÉRANT que la soumission la plus basse provenant de « Labo S.M.inc. » s'est avérée conforme aux exigences administratives et techniques des documents de soumission;

PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Christiane Marcoux
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller François Auger

Que soit octroyé au plus bas soumissionnaire conforme, soit « Labo S.M.inc. », le contrat pour le contrôle qualité et suivi de chantier pour les travaux de surfacage de rues, le tout en conformité avec les documents de soumission relatifs à ce projet, aux prix unitaires par item inscrits à la formule de soumission DDP-0064-TP-18 et en fonction des besoins exprimés en cours de contrat, pour un montant global estimé de 22 523,60 \$, taxes incluses.

Que les sommes requises soient prises à même le surplus affecté-projets majeurs et que les transferts budgétaires appropriés soient autorisés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

— — — —

No 2018-07-0512

Octroi d'un contrat pour la modification des 9 portes de cellules au poste de police de Saint-Jean-sur-Richelieu

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'une demande de prix visant la modification des neuf (9) portes de cellules au poste de Police pour l'ajout de passe-plats, une seule soumission s'est avérée conforme aux exigences du devis de soumission;

PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Claire Charbonneau
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Christiane Marcoux

Que soit octroyé au seul soumissionnaire conforme, soit « Groupe LMT inc. », le contrat pour la modification des neuf (9) portes de cellules au poste de police pour l'ajout de passe-plats, le tout en conformité avec les documents de soumission relatifs à ce projet, aux coûts unitaires par item soumis par le fournisseur à la formule de soumission no 44658 et en fonction

9 juillet 2018

des besoins réels du service requérant, pour un montant maximum de 19 577,94 \$, taxes incluses.

Que les sommes requises à cette fin soient prises même un emprunt de 19 577,94 \$ (taxes incluses) au fonds de roulement, cet emprunt étant remboursable en 5 versements annuels égaux et consécutifs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

-- -- -- --

No 2018-07-0513

Rejet des soumissions reçues relativement aux travaux de désherbage des 2 carrefours giratoires - 2018

CONSIDÉRANT que suite à un appel d'offres sur invitation, la Ville a reçu des soumissions pour des travaux de désherbage des 2 carrefours giratoires en 2018 ;

CONSIDÉRANT que suite à l'ouverture des soumissions, une seule soumission s'est avérée conforme aux critères administratifs des documents d'appel d'offres et que le prix soumis dépasse largement la valeur estimée pour cet appel d'offres ;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Marco Savard
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Yvan Berthelot

Que soient rejetées toutes les soumissions reçues à l'égard de l'appel d'offres SA-2493-TP-18 relatives aux travaux de désherbage de deux carrefours giratoires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

-- -- -- --

No 2018-07-0514

Rejet des soumissions reçues relativement à la fourniture de 6 autopatrouilles de marque Dodge, modèle Charger

CONSIDÉRANT que suite à un appel d'offres public, la Ville a reçu des soumissions pour la fourniture de six (6) autopatrouilles de marque Dodge, modèle Charger, neuves 2019;

CONSIDÉRANT que suite à l'analyse des soumissions, il a été constaté que certaines spécifications techniques doivent être révisées au devis technique du cahier des charges relatif à cet appel d'offres ;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller François Auger
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Claire Charbonneau

Que soient rejetées toutes les soumissions reçues à l'égard de l'appel d'offres SA-2519-TP-18 relatives à la

9 juillet 2018

fourniture de six (6) autopatrouilles de marque Dodge, modèle Charger, neuves 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- - - -

URBANISME

Monsieur le conseiller Michel; Gendron reprend son siège dans la salle des délibérations.

No 2018-07-0515

DDM 2018-4211 – Monsieur Philippe Maisonneuve – Immeuble situé au 286, rue Favreau

Le greffier explique l'objet de la demande de dérogation mineure déposée par monsieur Philippe Maisonneuve et affectant l'immeuble situé au 286, rue Favreau.

Monsieur le maire invite par la suite, les personnes intéressées à s'exprimer sur cette demande.

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure nouvellement déposée par monsieur Philippe Maisonneuve à l'égard de l'immeuble constitué du lot 4 316 713 du cadastre du Québec et situé au 286, rue Favreau;

CONSIDÉRANT que cette demande vise à convertir le garage actuel en remise, de façon à ce que la hauteur de cette remise excède la hauteur maximale prescrite pour ce type de bâtiment;

CONSIDÉRANT que cette demande vise également à régulariser l'empiétement d'un bâtiment accessoire existant dans la distance minimale à respecter d'une ligne de lot;

CONSIDÉRANT que la conversion du garage actuel en remise d'une hauteur excédant la hauteur maximum prescrite ne constitue pas un cas d'exception et serait susceptible de créer un précédent qu'il n'est pas souhaitable de créer;

CONSIDÉRANT que le respect des normes applicables ne cause aucun préjudice sérieux au requérant;

CONSIDÉRANT la recommandation formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance tenue le 5 juin 2018;

9 juillet 2018

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Yves Berthelot
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Marco Savard

Que soit acceptée en partie la demande de dérogation mineure déposée par monsieur Philippe Maisonneuve à l'égard de l'immeuble constitué du lot 4 316 713 du cadastre du Québec et situé au 286, rue Favreau.

Que soit régularisé l'implantation du bâtiment accessoire existant, lequel empiète de 0,44 mètre dans la distance minimale à respecter d'une ligne de lot autre qu'une ligne de rue prescrite à 1 mètre, le tout s'apparentant aux plans DDM-2018-4211-01 et DDM-2018-4211-05 et aux annotations qui y sont inscrites, lesquels sont joints à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Que soit refusée la transformation du garage existant en remise de façon à ce que la hauteur de celle-ci excède de 0,9 mètre la hauteur maximale prescrite à 4 mètres pour ce type de bâtiment.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

-- -- -- --

No 2018-07-0516

**DDM 2018-4257 – Vincent Leclerc Architecte inc.– Immeuble
situé au 151 rue Notre-Dame**

Le greffier explique l'objet de la demande de dérogation mineure déposée par Vincent Leclerc Architecte inc. et affectant l'immeuble situé au 151 rue Notre-Dame.

Monsieur le maire invite par la suite, les personnes intéressées à s'exprimer sur cette demande.

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure déposée par Vincent Leclerc Architecte inc. à l'égard de l'immeuble constitué du lot 4 258 615 du cadastre du Québec et situé au 151 rue Notre-Dame;

CONSIDÉRANT la recommandation formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance tenue le 5 juin 2018;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Yvan Berthelot
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller François Auger

Que soit acceptée la demande de dérogation mineure déposée par Vincent Leclerc Architecte inc. à l'égard de l'immeuble constitué du lot 4 258 615 du cadastre du Québec et situé au 151 rue Notre-Dame.

Que soit autorisée l'installation, sur une partie de la façade avant du bâtiment, d'un matériau de recouvrement de la classe 4 (revêtement d'aluminium extrudé d'imitation de bois

9 juillet 2018

entouré d'un revêtement en panneau d'aluminium) alors que ce type de matériau est prohibé, le tout s'apparentant aux plans DDM-2018-4257-01, DDM-2018-4257-03 et DDM-2018-4257-06, et aux annotations qui y sont inscrites, lesquels sont joints à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- - - -

No 2018-07-0517

**DDM-2018-4278 – Monsieur Francis Rouleau – Immeuble
situé au 1240, rue Roger-Gervais**

Le greffier explique l'objet de la demande de dérogation mineure déposée par monsieur Francis Rouleau et affectant l'immeuble situé au 1240, rue Roger-Gervais.

Monsieur le maire invite par la suite, les personnes intéressées à s'exprimer sur cette demande.

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure déposée par monsieur Francis Rouleau à l'égard de l'immeuble constitué du lot 4 043 444 du cadastre du Québec et situé au 1240, rue Roger-Gervais;

CONSIDÉRANT la recommandation formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance tenue le 5 juin 2018 ;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Justin Bessette
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Marco Savard

Que soit acceptée, sous condition, la demande de dérogation mineure déposée par monsieur Francis Rouleau à l'égard de l'immeuble constitué du lot 4 043 444 du cadastre du Québec et situé au 1240, rue Roger-Gervais.

Que soit autorisée la construction d'un bâtiment principal :

- qui empiète d'un maximum de 5,35 mètres dans la distance minimale à respecter de la ligne arrière de terrain prescrite à 7,5 mètres;
- dont la superficie d'implantation au sol est inférieure de 12,07 mètres carrés à la superficie minimale prescrite à 90 mètres carrés;
- dont la superficie de plancher est inférieure de 5,07 mètres carrés à la superficie minimale prescrite à 83 mètres carrés;
- dont la façade principale est orientée vers la rue privée;

et que soient régularisés l'implantation du garage isolé, lequel empiète d'un maximum de 4,33 mètres dans la distance minimale à respecter d'une ligne de rue, prescrite à 7 mètres, de même que l'implantation de la piscine installée en cour avant, le tout s'apparentant aux plans DDM-2018-4278-01 à DDM-2018-4278-

9 juillet 2018

03 et aux annotations qui y sont inscrites, lesquels sont joints à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Que la présente résolution soit toutefois conditionnelle à ce que le requérant enlève la haie qui longe actuellement la rue Cournoyer et qu'il la remplace par une clôture conforme à la réglementation applicable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

-- -- -- --

No 2018-07-0518

DDM-2018-4286 – 9049 3842 Québec inc. – Immeuble situé au 478, boulevard d'Iberville

Le greffier explique l'objet de la demande de dérogation mineure déposée par 9049 3842 Québec inc. et affectant l'immeuble situé au 478, boulevard d'Iberville.

Monsieur le maire invite par la suite, les personnes intéressées à s'exprimer sur cette demande.

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure déposée par 9049 3842 Québec inc. à l'égard de l'immeuble constitué du lot 4 042 091 du cadastre du Québec et situé au 478, boulevard d'Iberville;

CONSIDÉRANT la recommandation formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance tenue le 5 juin 2018 ;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Michel Gendron
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Yvan Berthelot

Que soit acceptée la demande de dérogation mineure déposée par 9049 3842 Québec inc. à l'égard de l'immeuble constitué du lot 4 042 091 du cadastre du Québec et situé au 478, boulevard d'Iberville.

Que soit autorisée l'installation d'une clôture en cour avant, le tout s'apparentant aux plans DDM-2018-4286-01 et DDM-2018-4286-02 et aux annotations qui y sont inscrites, lesquels sont joints à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

-- -- -- --

No 2018-07-0519

PIA 2018-4154 (retour) – Monsieur Sylvain Ouellette – Immeuble situé au 265, 2^e Avenue

CONSIDÉRANT le plan d'implantation et d'intégration architecturale soumis par monsieur Sylvain Ouellette

9 juillet 2018

à l'égard de l'immeuble constitué du lot 6 114 727 du cadastre du Québec et situé au 265, 2^e Avenue;

CONSIDÉRANT la recommandation formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors de son assemblée tenue le 5 juin 2018;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Marco Savard
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller François Auger

Que soit accepté, tel que soumis, le plan d'implantation et d'intégration architecturale déposé par monsieur Sylvain Ouellette à l'égard de l'immeuble constitué du lot 6 114 727 du cadastre du Québec et situé au 265, 2^e Avenue.

Que soit en conséquence autorisée la construction d'un garage isolé et de six remises attenantes à celui-ci, selon la nouvelle implantation proposée, le tout s'apparentant aux plans n^{os} PIA-2018-4154-05 à PIA-2018-4154-09 et aux annotations qui y sont inscrites, lesquels sont joints à la présente résolution pour en faire partie intégrante et à la condition suivante :

- un aménagement paysager composé d'arbres et d'arbustes doit être installé au pourtour de l'aire de stationnement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

— — — —

No 2018-07-0520

**PIA 2018-4193 – Monsieur Jean-Patrick Lalonde – Immeuble
situé aux 551-553, 3^e Rue**

CONSIDÉRANT que par la résolution no 2015-01-0018 adoptée le 19 janvier 2015, le conseil municipal approuvait le plan d'implantation et d'intégration architecturale soumis par monsieur Jean-Patrick Lalonde à l'égard de travaux de rénovation et d'agrandissement du bâtiment situé aux 551-553, 3^e Rue;

CONSIDÉRANT que cette approbation était assujettie à certaines conditions et que, lors de l'exécution des travaux, certaines de ces conditions n'ont pas été respectées;

CONSIDÉRANT que le requérant a soumis un nouveau plan selon les travaux qui ont été réalisés;

CONSIDÉRANT que ces nouveaux plans ne rencontrent pas les critères et objectifs édictés au règlement no 0945 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale concernant le respect et la continuité historique, architecturale et stylistique du bâtiment, ainsi que son harmonisation aux bâtiments voisins au niveau de son style et de la typologie des ouvertures;

9 juillet 2018

CONSIDÉRANT la recommandation formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors de son assemblée tenue le 5 juin 2018 ;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Marco Savard
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Patricia Poissant

Que soit refusé le nouveau plan d'implantation et d'intégration architecturale déposé par monsieur Jean-Patrick Lalonde à l'égard de l'immeuble constitué du lot 4 041 293 du cadastre du Québec et situé aux 551-553, 3^e Rue et visant les travaux de rénovation et d'agrandissement qui ont été effectués sur le bâtiment érigé à cet endroit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

— — — —

No 2018-07-0521

**PIA-2018-4258 – Vincent Leclerc Architecte inc. – Immeuble
situé au 151 rue Notre-Dame**

CONSIDÉRANT le plan d'implantation et d'intégration architecturale soumis par Vincent Leclerc Architecte inc. à l'égard de l'immeuble constitué du lot 4 258 615 du cadastre du Québec et situé au 151 rue Notre-Dame;

CONSIDÉRANT la recommandation formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors de son assemblée tenue le 19 juin 2018;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Yvan Berthelot
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Marco Savard

Que soit accepté le plan d'implantation et d'intégration architecturale déposé par Vincent Leclerc Architecte inc. à l'égard de l'immeuble constitué du lot 4 258 615 du cadastre du Québec et situé 151 rue Notre-Dame.

Que soient en conséquence acceptés les travaux de réfection partielle de la façade avant du bâtiment principal érigé à cet endroit, le tout s'apparentant aux plans n^{os} PIA-2018-4258-01 à PIA-2018-4258-03, PIA-2018-4258-05 et PIA-2018-4258-07 et aux annotations qui y sont inscrites, lesquels sont joints à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

— — — —

No 2018-07-0522

**PIA-2018-4271 – Les Immeubles JMC – Immeuble situé aux
40-46 rue Saint-Jacques**

9 juillet 2018

CONSIDÉRANT le plan d'implantation et d'intégration architecturale soumis par Les Immeubles JMC à l'égard de l'immeuble constitué du lot 4 270 372 du cadastre du Québec et situé au 40-46, rue Saint-Jacques;

CONSIDÉRANT la recommandation formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors de son assemblée tenue le 5 juin 2018;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller François Auger
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Yvan Berthelot

Que soit accepté, tel que soumis, le plan d'implantation et d'intégration architecturale déposé par Les Immeubles JMC à l'égard de l'immeuble constitué du lot 4 270 372 du cadastre du Québec et situé au 40-46, rue Saint-Jacques.

Que soit en conséquence autorisé le remplacement du revêtement extérieur des murs et des fenêtres de la façade arrière du bâtiment principal, le tout s'apparentant aux plans n^{os} PIA-2018-4271-01 à PIA-2018-4271-03 et aux annotations qui y sont inscrites, lesquels sont joints à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

-- -- -- --

No 2018-07-0523

PIA-2018-4276 – madame Valérie Lauzier – Immeuble situé au 48 rue Saint-Jacques

CONSIDÉRANT le plan d'implantation et d'intégration architecturale soumis par madame Valérie Lauzier à l'égard de l'immeuble constitué du lot 4 270 365 du cadastre du Québec et situé au 48 rue Saint-Jacques;

CONSIDÉRANT la recommandation formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors de son assemblée tenue le 5 juin 2018 ;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller François Auger
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Christiane Marcoux

Que soit accepté, tel que soumis, le plan d'implantation et d'intégration architecturale déposé par madame Valérie Lauzier à l'égard de l'immeuble constitué du lot 4 270 365 du cadastre du Québec et situé au 48 rue Saint-Jacques.

Que soit en conséquence autorisée l'installation de deux enseignes murales et d'une enseigne projetante sur les façades du bâtiment donnant sur les rues Saint-Jacques et Champlain, le tout s'apparentant aux plans n^{os} PIA-2018-4276-01 et PIA-2018-4276-02 et aux annotations qui y sont inscrites,

9 juillet 2018

lesquels sont joints à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

— — — —

No 2018-07-0524

PIA-2018-4280 – madame Lise Pelosse – Immeuble situé au 208, 2^e Avenue

CONSIDÉRANT le plan d'implantation et d'intégration architecturale soumis par madame Lise Pelosse à l'égard de l'immeuble constitué du lot 4 041 484 du cadastre du Québec et situé au 208, 2^e Avenue;

CONSIDÉRANT la recommandation formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors de son assemblée tenue le 5 juin 2018 ;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller François Auger
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Yvan Berthelot

Que soit accepté, tel que soumis, le plan d'implantation et d'intégration architecturale déposé par madame Lise Pelosse à l'égard de l'immeuble constitué du lot 4 041 484 du cadastre du Québec et situé au 208, 2^e Avenue.

Que soit en conséquence autorisée la construction d'un garage isolé localisé en cour arrière, le tout s'apparentant aux plans n^{os} PIA-2018-4280-01 à PIA-2018-4280-04 et aux annotations qui y sont inscrites, lesquels sont joints à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

— — — —

No 2018-07-0525

PIA-2018-4282 – monsieur Donald Cantin – Immeuble situé au 554 rue des Acadiens

CONSIDÉRANT le plan d'implantation et d'intégration architecturale soumis par monsieur Donald Cantin à l'égard de l'immeuble constitué du lot 3 092 301 du cadastre du Québec et situé au 554 rue des Acadiens;

CONSIDÉRANT la recommandation formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors de son assemblée tenue le 5 juin 2018 ;

PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Christiane Marcoux
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller François Auger

9 juillet 2018

Que soit accepté, tel que soumis, le plan d'implantation et d'intégration architecturale déposé par monsieur Donald Cantin à l'égard de l'immeuble constitué du lot 3 092 301 du cadastre du Québec et situé au 554 rue des Acadiens.

Que soit en conséquence autorisée la construction d'un garage isolé et d'un abri d'auto attenant à ce garage en cour arrière, le tout s'apparentant aux plans n^{os} PIA-2018-4282-01 à PIA-2018-4282-04 et aux annotations qui y sont inscrites, lesquels sont joints à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

-- -- -- --

No 2018-07-0526

PIA-2018-4289 – Gaudette, Gaudette, Arès, CPA S.E.N.C. – Immeuble situé au 176 rue Jacques-Cartier Nord

CONSIDÉRANT le plan d'implantation et d'intégration architecturale soumis par Gaudette, Gaudette, Arès, CPA S.E.N.C. à l'égard de l'immeuble constitué du lot 4 270 302 du cadastre du Québec et situé au 176 rue Jacques-Cartier Nord;

CONSIDÉRANT la recommandation formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors de son assemblée tenue le 5 juin 2018 ;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Yvan Berthelot
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Chrstiane Marcoux

Que soit accepté, tel que soumis, le plan d'implantation et d'intégration architecturale déposé par Gaudette, Gaudette, Arès, CPA S.E.N.C. à l'égard de l'immeuble constitué du lot 4 270 302 du cadastre du Québec et situé au 176 rue Jacques-Cartier Nord.

Que soit en conséquence autorisé le remplacement de la galerie du bâtiment principal, le tout s'apparentant aux plans n^{os} PIA-2018-4289-01 à PIA-2018-4289-04 et aux annotations qui y sont inscrites, lesquels sont joints à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

-- -- -- --

No 2018-07-0527

PIA-2018-4292 – monsieur Yves Monast – Immeuble situé au 34, rue Saint-Jacques

CONSIDÉRANT le plan d'implantation et d'intégration architecturale soumis par monsieur Yves Monast à l'égard de l'immeuble constitué du lot 4 270 375 du cadastre du Québec et situé au 34 rue Saint-Jacques;

9 juillet 2018

CONSIDÉRANT la recommandation formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors de son assemblée tenue le 19 juin 2018 ;

PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Patricia Poissant
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Christiane Marcoux

Que soit accepté, tel que soumis, le plan d'implantation et d'intégration architecturale déposé par monsieur Yves Monast à l'égard de l'immeuble constitué du lot 4 270 375 du cadastre du Québec et situé au 34 rue Saint-Jacques.

Que soit en conséquence autorisée l'installation de d'une enseigne murale sur la façade principale du bâtiment qui y est érigé, le tout s'apparentant aux plans n^{os} PIA-2018-4292-01 et PIA-2018-4292-02 et aux annotations qui y sont inscrites, lesquels sont joints à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- - - -

Madame la conseillère Claire Charbonneau quitte son siège et la salle des délibérations.

No 2018-07-0528

PIA-2018-4295 – Gilles Dumouchel – Immeubles constitués des lots 6 055 734 et 6 055 736 du cadastre du Québec et situés sur le chemin Saint-André

CONSIDÉRANT le plan d'implantation et d'intégration architecturale soumis par Gilles Dumouchel à l'égard des immeubles constitués des lots 6 055 734 et 6 055 736 du cadastre du Québec et situés sur le chemin Saint-André;

CONSIDÉRANT la recommandation formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors de son assemblée tenue le 19 juin 2018 ;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Marco Savard
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Yvan Berthelot

Que soit accepté, sous condition, le plan d'implantation et d'intégration architecturale déposé par Gilles Dumouchel à l'égard des immeubles constitués des lots 6 055 734 et 6 055 736 du cadastre du Québec et situés sur le chemin Saint-André.

Que soit en conséquence autorisée la construction d'un bâtiment d'habitation unifamiliale isolée sur chacun de ces lots et ce, parmi les cinq (5) plans proposés, le tout s'apparentant aux plans n^{os} PIA-2018-4295-01 à PIA-2018-4295-18 et aux annotations qui y sont inscrites, lesquels sont joints à la présente résolution pour en faire partie intégrante et à la condition suivante :

9 juillet 2018

- la pente des toits doit être d'au plus 4 dans 12.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

— — — —

Madame la conseillère Claire Charbonneau reprend son siège dans la salle des délibérations.

No 2018-07-0529

PIA-2018-4296 – Habitations Énergik inc. – Immeuble constitué du lot 4 636 012 du cadastre du Québec et situé sur la rue Sainte-Thérèse

CONSIDÉRANT le plan d'implantation et d'intégration architecturale soumis par Habitations Énergik inc. à l'égard de l'immeuble constitué du lot 4 636 012 du cadastre du Québec et situé sur la rue Sainte-Thérèse;

CONSIDÉRANT la recommandation formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors de son assemblée tenue le 19 juin 2018 ;

PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Maryline Charbonneau
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Justin Bessette

Que soit accepté, sous conditions, le plan d'implantation et d'intégration architecturale déposé par Habitations Énergik inc. à l'égard de l'immeuble constitué du lot 4 636 012 du cadastre du Québec et situé sur la rue Sainte-Thérèse.

Que soit en conséquence autorisée la construction d'un bâtiment d'habitation unifamiliale isolé de deux étages sur ce lot, le tout s'apparentant aux plans n^{os} PIA-2018-4296-01 à PIA-2018-4296-05 et aux annotations qui y sont inscrites, lesquels sont joints à la présente résolution pour en faire partie intégrante, et aux conditions suivantes :

- l'aire de stationnement ne doit comporter qu'une seule entrée charretière, soit celle située du côté du lot 4 636 024 et doit être modifiée de sorte qu'aucun pavage ne puisse être réalisé dans une zone circulaire de moins de trois (3) mètres autour du tronc des arbres, mesurée à partir du centre du tronc ;
- le rehaussement du niveau du sol doit être limité à un maximum de 20 centimètres du pourtour des arbres, soit dans une zone circulaire de moins de trois (3) mètres autour du tronc des arbres, mesurée à partir du centre du tronc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

— — — —

9 juillet 2018

No 2018-07-0530

PIA-2018-4298 – monsieur Jacques Plante – Immeuble situé au 220, rue Saint-Pierre

CONSIDÉRANT le plan d'implantation et d'intégration architecturale soumis par monsieur Jacques Plante à l'égard de l'immeuble constitué du lot 4 261 053 du cadastre du Québec et situé au 220 rue Saint-Pierre;

CONSIDÉRANT la recommandation formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors de son assemblée tenue le 19 juin 2018;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller François Auger
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Patricia Poissant

Que soit accepté, tel que soumis, le plan d'implantation et d'intégration architecturale déposé par monsieur Jacques Plante à l'égard de l'immeuble constitué du lot 4 261 053 du cadastre du Québec et situé au 220 rue Saint-Pierre.

Que soient en conséquence autorisés le remplacement du revêtement extérieur des murs et la modification des fenêtres du bâtiment principal qui y est érigé, le tout s'apparentant aux plans n^{os} PIA-2018-4298-01 et PIA-2018-4298-02 et aux annotations qui y sont inscrites, lesquels sont joints à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

-- -- -- --

No 2018-07-0531

PIA-2018-4299 – madame Karry-Ann Edwards – Immeuble situé au 767, 3^e Rue

CONSIDÉRANT le plan d'implantation et d'intégration architecturale soumis par madame Karry-Ann Edwards à l'égard de l'immeuble constitué du lot 4 041 350 du cadastre du Québec et situé au 767, 3^e Rue;

CONSIDÉRANT la recommandation formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors de son assemblée tenue le 19 juin 2018;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller François Auger
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Michel Gendron

Que soit accepté, tel que soumis, le plan d'implantation et d'intégration architecturale déposé par madame Karry-Ann Edwards à l'égard de l'immeuble constitué du lot 4 041 350 du cadastre du Québec et situé au 767, 3^e Rue.

9 juillet 2018

Que soient en conséquence autorisés les travaux de rénovation du bâtiment principal qui y est érigé, le tout s'apparentant aux plans n^{os} PIA-2018-4299-01 à PIA-2018-4299-04 et aux annotations qui y sont inscrites, lesquels sont joints à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

-- -- -- --

No 2018-07-0532

**PIA-2018-4302 – madame Johanne Fréchette – Immeuble
situé au 601, chemin des Vieux-Moulins**

CONSIDÉRANT le plan d'implantation et d'intégration architecturale soumis par madame Johanne Fréchette à l'égard de l'immeuble constitué du lot 3 091 596 du cadastre du Québec et situé au 601 chemin des Vieux-Moulins;

CONSIDÉRANT la recommandation formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors de son assemblée tenue le 19 juin 2018;

PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Christiane Marcoux
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller François Auger

Que soit accepté, tel que soumis, le plan d'implantation et d'intégration architecturale déposé par madame Johanne Fréchette à l'égard de l'immeuble constitué du lot 3 091 596 du cadastre du Québec et situé au 601 chemin des Vieux-Moulins.

Que soient en conséquence autorisées l'installation d'une rampe d'accès pour les personnes à mobilité réduite sur la façade latérale droite du bâtiment, de même que la modification des ouvertures permettant d'accéder à cette rampe, le tout s'apparentant aux plans n^{os} PIA-2018-4302-01 à PIA-2018-4302-03 et aux annotations qui y sont inscrites, lesquels sont joints à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

-- -- -- --

No 2018-07-0533

Adoption du premier projet de règlement n° 1676

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Michel Gendron
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Yvan Berthelot

Que soit adopté, tel que soumis, le premier projet de règlement portant le n° 1676 et intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage n°0651, et ses amendements, dans le but de modifier certaines dispositions applicables aux usages additionnels à une habitation ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

-- -- -- --

9 juillet 2018

No 2018-07-0534

Adoption du premier projet de règlement n° 1690

PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Christiane Marcoux
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Patricia Poissant

Que soit adopté, tel que soumis, le premier projet de règlement portant le n° 1690 et intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but :

- d’agrandir la zone H-2550 à même une partie de la zone H-2553;
- d’ajouter les classes « Unifamiliale », « Bifamiliale », « Trifamiliale » et « Multifamiliale », de 4 à 6 logements, du groupe Habitation (H) ainsi que les normes s’y rapportant;
- de modifier certaines normes se rapportant au bâtiment principal et au terrain applicables à la classe « Multifamiliale », de 7 à 12 logements, du groupe Habitation (H);
- d’ajouter des dispositions concernant les normes applicables aux constructions dans un corridor de bruit autoroutier.

Ces zones sont situées dans le quadrilatère formé des rues Moreau, Bourassa, Bernier et du Centre »

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

— — — —

No 2018-07-0535

Adoption du premier projet de règlement n° 1720

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Justin Bessette
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Yvan Berthelot

Que soit adopté, tel que soumis, le premier projet de règlement portant le n° 1720 et intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but :

- de retirer les classes d’usage « Collective » et « Mixte » du groupe Habitation, la classe d’usage « P1-02 – Services de santé » du groupe Communautaire (P) ainsi que l’usage « Clinique médicale, intervenant, professionnels ou praticiens dans le domaine de la santé » dans la zone H-1878;
- d’agrandir la zone C-1852 à même une partie des zones H-1878 et C-1016;

et le règlement sur les plans d’implantation et d’intégration architecturale (P.I.I.A.) n° 0945, et ses amendements, dans le but d’agrandir le secteur de PIIA « Saint-Louis » à même une partie du secteur de PIIA « Artères commerciales ».

9 juillet 2018

Ces zones sont situées dans le secteur des rues Saint-Paul et Collin, de la voie ferrée et du boulevard du Séminaire Nord entre les rues Foch et Saint-Louis ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

— — — —

No 2018-07-0536

Adoption du second projet de règlement n° 1679

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation portant sur le premier projet de règlement n° 1679 a été tenue le 26 juin 2018 ;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Michel Gendron
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Patricia Poissant

Que soit adopté, tel que soumis, le second projet du règlement portant le n° 1679 et intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but :

- d'agrandir la zone C-5519, à même une partie de la zone C-5525, et d'y autoriser les usages « Service d'emballage et protection de marchandises », « Service d'envoi de marchandises (centre de distribution) ou transport par camion » et « Entrepreneurs »;
- de corriger la limite de la zone C-5525 afin de concorder avec les limites d'un lot.

Lesdites zones sont situées sur la rue de la Pépinière et sont adjacentes à l'autoroute de la Vallée-des-Forts, dans le secteur Saint-Athanase »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

— — — —

No 2018-07-0537

Adoption du second projet de règlement n° 1680

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation portant sur le premier projet de règlement n° 1680 a été tenue le 26 juin 2018 ;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Michel Gendron
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller François Auger

Que soit adopté, tel que soumis, le second projet du règlement portant le n° 1680 et intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but d'agrandir la zone P-5564, à même une partie de la zone H-3053.

9 juillet 2018

Lesdites zones sont situées sur le chemin des Patriotes Est, entre la 15^e Avenue et la rue de Chambly »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

— — — —

No 2018-07-0538

Adoption du projet de règlement n° 1691

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller François Auger
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Yvan Berthelot

Que soit adopté, tel que soumis, le premier projet de règlement portant le n° 1691 et intitulé « Règlement modifiant le règlement n° 0945 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.), et ses amendements dans le but :

- d'assujettir la zone H-2550 au secteur de PIIA : « Habitations multifamiliales », à l'exception des bâtiments de la classe unifamiliale du groupe habitation (H);
- dans le secteur de PIIA « Habitations multifamiliales », de ne plus assujettir les interventions qui concernent la classe unifamiliale du groupe habitation (H).

La zone H-2550 est située sur la rue Moreau, au nord de la rue Dépelteau »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

— — — —

No 2018-07-0539

Journée de formation organisée par l'Association québécoise en urbanisme (AQU)

CONSIDÉRANT que l'Association québécoise en urbanisme tiendra une journée de formation à Saint-Jean-sur-Richelieu le 3 novembre 2018;

CONSIDÉRANT que cette activité s'adresse particulièrement aux élus, aux employés municipaux, aux membres des comités consultatifs d'urbanisme et, pour la municipalité, aux membres du comité en environnement et développement durable et à ceux du comité relation avec les citoyens, transparence et ville intelligente;

CONSIDÉRANT qu'environ 180 personnes sont attendus à cette activité;

PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Christiane Marcoux
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Maryline Charbonneau

9 juillet 2018

Que la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu participe financièrement à hauteur de 1000 \$, à la journée de formation que tiendra l'Association québécoise d'urbanisme à Saint-Jean-sur-Richelieu le 3 novembre prochain.

Que les sommes requises à cette fin soient prises à même les disponibilités du poste comptable concerné par cette dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

— — — —

No 2018-07-0540

Acquisition du lot 3 269 522 du cadastre du Québec à des fins de conservation

CONSIDÉRANT que par la résolution no 2017-09-0654, le conseil municipal procédait à l'adoption d'un plan de conservation des milieux naturels situés sur le territoire de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, lequel prévoit l'acquisition de terrains à cette fin;

CONSIDÉRANT que monsieur Pierre Labonté est propriétaire du lot 3 269 522 du cadastre du Québec, lequel est situé en secteur de conservation;

CONSIDÉRANT l'offre de vente déposée par monsieur Labonté;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Yvan Berthelot
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Michel Gendron

Que soit autorisée l'acquisition du lot 3 269 522 du cadastre du Québec, d'une superficie de 682,9 mètres carrés appartenant à monsieur Pierre Labonté et ce, au prix de 58 805,40 \$ plus les taxes applicables.

Que l'avocate-conseil soit autorisé à accorder un mandat à un notaire en vue de la préparation et de la publication de l'acte de vente.

Que le greffier, ou la greffière adjointe, ainsi que l'avocate-conseil soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, tous documents nécessaires en rapport avec la présente décision.

Que les sommes requises à cette fin soient défrayées à même l'emprunt décrété par le règlement no 1535 et/ou à même la réserve financière – plan de conservation des milieux naturels

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

— — — —

9 juillet 2018

No 2018-07-0541

Acquisition du lot 3 616 907 du cadastre du Québec à des fins de conservation

CONSIDÉRANT que par la résolution no 2017-09-0654, le conseil municipal procédait à l'adoption d'un plan de conservation des milieux naturels situés sur le territoire de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, lequel prévoit l'acquisition de terrains à cette fin;

CONSIDÉRANT que monsieur Daniel Caputo est propriétaire du lot 3 616 907 du cadastre du Québec, lequel est situé en secteur de conservation;

CONSIDÉRANT l'offre de vente déposée par monsieur Caputo;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller François Auger
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Michel Gendron

Que soit autorisée l'acquisition du lot 3 616 907 du cadastre du Québec, d'une superficie de 724,6 mètres carrés appartenant à monsieur Daniel Caputo et ce, au prix de 63 296,24 \$ plus les taxes applicables.

Que l'avocate-conseil soit autorisé à accorder un mandat à un notaire en vue de la préparation et de la publication de l'acte de vente.

Que le greffier, ou la greffière adjointe, ainsi que l'avocate-conseil soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, tous documents nécessaires en rapport avec la présente décision.

Que les sommes requises à cette fin soient défrayées à même l'emprunt décrété par le règlement no 1535 et/ou à même la réserve financière – plan de conservation des milieux naturels.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

-- -- -- --

No 2018-07-0542

Retrait du projet de règlement n° 1707

CONSIDÉRANT que lors de sa séance tenue le 26 juin 2018, le conseil municipal a adopté le 1^{er} projet de règlement n° 1707 intitulé : « Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but de retirer les classes d'usage « Collective » et « Mixte » du groupe Habitation, et les classes « C1-04-01 » - Pharmacie , « C2-01 » - Services personnels ou de santé » et « P1-02 – Services de santé » du groupe Communautaire (P) dans la zone H-1878

9 juillet 2018

Ladite zone est située dans le quadrilatère formé des rues Saint-Paul et Collin, de la voie ferrée et du boulevard du Séminaire Nord ».

CONSIDÉRANT qu'il s'avère nécessaire d'apporter certaines modifications à ce projet de règlement ;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Yvan Berthelot
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Christiane Marcoux

De procéder au retrait du projet de règlement n° 1707 et d'interrompre en conséquence les procédures relatives à son adoption.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

— — — —

TRANSPORT ET MOBILITÉ URBAINE

No 2018-07-0543

Modification à l'horaire du service de transport en commun

CONSIDÉRANT la mise en place d'un service de transport en commun par taxibus dans le secteur Saint-Luc;

CONSIDÉRANT qu'il est requis d'adopter l'horaire de ce nouveau trajet;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Marco Savard
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Christiane Marcoux

Que les horaires du service de transport en commun de personnes, tels qu'adoptés le 15 juin 2015 par la résolution n° 2015-06-0358 et ses amendements, soient modifiés à compter du 20 août 2018, par l'ajout de l'horaire de la ligne de taxibus du secteur Saint-Luc – chemin Saint-André tel que détaillé en annexe « A » jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

— — — —

AVIS DE MOTION

No 2018-07-0544

9 juillet 2018

Avis de motion – Modification au règlement de zonage – Ajout de la classe « multifamiliale » dans la zone H-3060 et agrandissement de la zone H-3111 à même une partie de la zone H-3060

Avis de motion est par les présentes donné par monsieur le conseiller Justin Bessette, qu'à une séance subséquente du conseil municipal, il lui sera soumis pour adoption un règlement modifiant le règlement de zonage, dans le but :

- d'ajouter, dans la zone H-3060, la classe « Multifamiliale » de 4 à 6 logements et de 8 logements du groupe habitation (H) ainsi que les normes s'y rapportant;
- de retirer, dans cette zone, les classes 1, 2 et 3 du groupe commerce et service (C);
- d'agrandir la zone H-3111 à même une partie de la zone H-3060 afin de procéder à une correction mineure des limites de ces zones.

Un projet de règlement est déposé par monsieur le conseiller Justin Bessette conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes.

– – – –

No 2018-07-0545

Avis de motion – Modification au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale – Assujettissement de la zone H-3060 au secteur de PIIA « Habitations multifamiliales »

Avis de motion est par les présentes donné par monsieur le conseiller François Auger, qu'à une séance subséquente du conseil municipal, il lui sera soumis pour adoption un règlement modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, dans le but :

- d'assujettir la zone H-3060 au secteur de PIIA « Habitations multifamiliales »;
- de ne plus assujettir les interventions qui concernent la classe unifamiliale du groupe habitation (H) dans le secteur de PIIA « Habitations multifamiliales ».

Un projet de règlement est déposé par monsieur le conseiller François Auger conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes.

– – – –

No 2018-07-0546

Avis de motion – Règlement relatif à la gestion contractuelle

9 juillet 2018

Avis de motion est par les présentes donné par monsieur le conseiller Yvan Berthelot, qu'à une séance subséquente du conseil municipal, il lui sera soumis pour adoption un règlement modifiant le règlement de gestion contractuelle, dans le but d'établir des mesures visant à soutenir une saine passation et gestion des contrats municipaux.

Un projet de règlement est déposé par monsieur le conseiller Yvan Berthelot conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes.

— — — —

No 2018-07-0547

Avis de motion – Modification au règlement de zonage – Ajout du groupe d'usage « Communautaire (P) » dans la zone P-1842

Avis de motion est par les présentes donné par monsieur le conseiller François Auger, qu'à une séance subséquente du conseil municipal, il lui sera soumis pour adoption un règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but d'ajouter le groupe d'usage « Communautaire (P) » à l'exception de la classe d'usage « Lieux de détention » dans la zone P-1842.

Un projet de règlement est déposé par monsieur le conseiller François Auger conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes.

— — — —

No 2018-07-0548

Avis de motion – Modification au règlement de circulation et stationnement – Zones débarcadères

Avis de motion est par les présentes donné par monsieur le conseiller Marco Savard, qu'à une séance subséquente du conseil municipal, il lui sera soumis pour adoption un règlement modifiant le règlement concernant la circulation et le stationnement des véhicules dans les limites de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, pour préciser les zones débarcadères où le stationnement est interdit.

Un projet de règlement est déposé par monsieur le conseiller Marco Savard conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes.

— — — —

9 juillet 2018

No 2018-07-0549

**Avis de motion – Modification au règlement de zonage –
Agrandissement des zones H-2189 et H-2726**

Avis de motion est par les présentes donné par monsieur le conseiller Justin Bessette, qu'à une séance subséquente du conseil municipal, il lui sera soumis pour adoption un règlement modifiant le règlement de zonage, dans le but d'autoriser l'agrandissement des zones H-2189 et H-2726, à même une partie de la zone H-2167.

Un projet de règlement est déposé par monsieur le conseiller Justin Bessette conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes.

— — — —

No 2018-07-0550

**Avis de motion – Modification du règlement concernant les
limites de vitesse – rue des Colibris**

Avis de motion est par les présentes donné par madame la conseillère Maryline Charbonneau, qu'à une séance subséquente du conseil municipal, il lui sera soumis pour adoption un règlement modifiant le règlement concernant les limites de vitesse, dans le but de limiter à 30 km/h la vitesse sur une section de la rue des Colibris.

Un projet de règlement est déposé par madame la conseillère Maryline Charbonneau conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes.

— — — —

No 2018-07-0551

**Avis de motion – Modification au règlement de zonage –
Agrandissement de la zone C-1852 – Retrait des classes
« Collective » et « Mixte » du groupe Habitation, P1-02
« Services de santé » du groupe Communautaire et l'usage
« Clinique médicale » dans la zone H-1878**

Avis de motion est par les présentes donné par monsieur le conseiller Yvan Berthelot, qu'à une séance subséquente du conseil municipal, il lui sera soumis pour adoption un règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but :

- de retirer les classes d'usage « Collective » et « Mixte » du groupe Habitation, la classe d'usage « P1-02 – Services de santé » du groupe Communautaire (P) ainsi que l'usage

9 juillet 2018

« Clinique médicale, intervenant, professionnels ou praticiens dans le domaine de la santé » dans la zone H-1878;

- d'agrandir la zone C-1852 à même une partie des zones H-1878 et C-1016;

et le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) n° 0945, et ses amendements, dans le but d'agrandir le secteur de PIIA « Saint-Louis » à même une partie du secteur de PIIA « Artères commerciales ».

Un projet de règlement est déposé par monsieur le conseiller Yvan Berthelot conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes.

- - - -

RÈGLEMENTS

Monsieur le conseiller Justin Bessette mentionne qu'il est susceptible d'être en conflit d'intérêt avec le prochain sujet de discussion car il détient des droits dans un immeuble situé en bordure du cours d'eau Joseph-Lebeau. Il s'abstient de prendre part aux débats et de voter sur cette question.

No 2018-07-0552

Adoption du règlement n° 1685

CONSIDÉRANT qu'un projet du règlement n° 1685 a été déposé lors d'une séance antérieure du conseil municipal ;

CONSIDÉRANT que le greffier a procédé aux mentions requises par l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes du Québec* ;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Yvan Berthelot
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Patricia Poissant

Que soit adopté, tel que soumis, le règlement n° 1685 intitulé « Règlement établissant la tarification pour les travaux de nettoyage et d'entretien du cours d'eau Joseph-Lebeau, conformément à la résolution n° 14091-15 de la Municipalité régionale de comté du Haut Richelieu ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- - - -

No 2018-07-0553

Adoption du règlement n° 1693

9 juillet 2018

CONSIDÉRANT qu'un projet du règlement n° 1693 a été déposé lors d'une séance antérieure du conseil municipal ;

CONSIDÉRANT que le greffier a procédé aux mentions requises par l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes du Québec* ;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Yvan Berthelot
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller François Auger

Que soit adopté, tel que soumis, le règlement n° 1693 intitulé « Règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire, certaines règles administratives et la délégation de certains pouvoirs du conseil municipal et abrogeant les règlements nos 1569, CE-0003 et CE-0004 ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

— — — —

No 2018-07-0554

Adoption du règlement n° 1694

CONSIDÉRANT qu'un projet du règlement n° 1694 a été déposé lors d'une séance antérieure du conseil municipal ;

CONSIDÉRANT que le greffier a procédé aux mentions requises par l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes du Québec* ;

PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Patricia Poissant
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Christiane Marcoux

Que soit adopté, tel que soumis, le règlement n° 1694 intitulé « Règlement autorisant la réalisation de travaux d'aménagement de jeux d'eau au parc Notre-Dame-de-Lourdes, décrétant une dépense de 221 000 \$ et un emprunt à cette fin ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

— — — —

No 2018-07-0555

Adoption du règlement n° 1696

CONSIDÉRANT qu'un projet du règlement n° 1696 a été déposé lors d'une séance antérieure du conseil municipal ;

CONSIDÉRANT que le greffier a procédé aux mentions requises par l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes du Québec* ;

PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Christiane Marcoux
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Patricia Poissant

9 juillet 2018

Que soit adopté, tel que soumis, le règlement n° 1696 intitulé « Règlement autorisant la réalisation de travaux de construction d'infrastructures municipales d'aqueduc dans les rues de l'Âtre, de la Citière, des Tilleuls, Dugas et une section du chemin de Grand-Pré, décrétant une dépense de 1 645 000 \$ et un emprunt à cette fin ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

— — — —

No 2018-07-0556

Adoption du règlement n° 1697

CONSIDÉRANT qu'un projet du règlement n° 1697 a été déposé lors d'une séance antérieure du conseil municipal ;

CONSIDÉRANT que le greffier a procédé aux mentions requises par l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes du Québec* ;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Yvan Berthelot
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Claire Charbonneau

Que soit adopté, tel que soumis, le règlement n° 1697 intitulé « Règlement autorisant des travaux de stabilisation de la berge ouest du canal de Chambly et de remplacement de la glissière de sécurité entre les rues Loyola et Lesieur, décrétant une dépense de 2 180 000 \$ et un emprunt à cette fin ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

— — — —

No 2018-07-0557

Adoption du règlement n° 1700

CONSIDÉRANT qu'un projet du règlement n° 1700 a été déposé lors d'une séance antérieure du conseil municipal ;

CONSIDÉRANT que le greffier a procédé aux mentions requises par l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes du Québec* ;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Michel Gendron
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller François Auger

Que soit adopté, tel que soumis, le règlement n° 1700 intitulé « Règlement modifiant le règlement n° 0945 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.), et ses amendements dans le but d'ajouter l'immeuble sis au 460, boulevard d'Iberville à la liste des bâtiments patrimoniaux.

L'immeuble est situé sur le boulevard d'Iberville au coin de la 9^e Avenue dans le secteur Iberville ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

— — — —

9 juillet 2018

No 2018-07-0558

Adoption du règlement n° 1706

CONSIDÉRANT qu'un projet du règlement n° 1706 a été déposé lors d'une séance antérieure du conseil municipal ;

CONSIDÉRANT que le greffier a procédé aux mentions requises par l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes du Québec* ;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Marco Savard
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Christiane Marcoux

Que soit adopté, tel que soumis, le règlement n° 1706 intitulé « Règlement modifiant le règlement n° 0892 relatif au service de transport en commun de personnes sur le territoire de la Ville afin d'ajouter des points d'embarquement au service de taxibus dans le secteur Saint-Luc ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

— — — —

DOCUMENTS DÉPOSÉS AU CONSEIL MUNICIPAL

Les documents suivants sont déposés auprès des membres du Conseil municipal :

- Procès-verbal de correction de la résolution n° 2018-05-0262.
- Amendement à la déclaration des intérêts pécuniaires de monsieur le conseiller Justin Bessette – Offre d'achat acceptée à l'égard de l'immeuble situé au 300 et 300A rue Champlain à Saint-Jean-sur-Richelieu.

— — — —

CORRESPONDANCE

Aucune correspondance n'est soumise à l'intention du conseil municipal.

— — — —

PÉRIODE DE QUESTIONS

9 juillet 2018

Conformément à l'article 322 de la *Loi sur les cités et villes du Québec*, une période de questions est tenue.

LEVÉE DE LA SÉANCE

No 2018-07-0559

Levée de la séance

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Yvan Berthelot
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Maryline Charbonneau

Que la présente séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- - - -

La séance est levée à 23h09

Maire

Greffier
